

REPUBLIQUE DU BENIN

**_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*

(6^{ème} Législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 2014

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance du jeudi 08 mai 2014

Sommaire :

1. Examen du rapport relatif à la désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).
2. Examen du rapport relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement, dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou, reconstruction de la traversée et du contournement de la ville.
3. Examen du rapport relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement, dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et du bitumage de routes structurantes Comé-Lokossa-Dogbo et la bretelle Zounhouè-Athiémé-frontière du Togo, Savalou-Tchetti-frontière du Togo et la bretelle Logozohè-Glazoué et Djèrégbé-Dja-Owodé-frontière du Nigéria.

(La séance est ouverte à 10h50mn par Monsieur Boniface YEHOUETOME, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale).

* * *
* *
*

M. le Président. Bonjour, chers collègues !
Bonjour, monsieur le ministre et les fonctionnaires !

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, veuillez vérifier le quorum en constatant ceux qui sont présents.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU, Deuxième Secrétaire Parlementaire. *(Procède à l'appel nominal des députés).* Il y a neuf (09) députés dans l'hémicycle.

M. le Président. Le quorum n'étant pas atteint, la séance est reportée à 11 heures 50 minutes.

* * *
* *
*

(La séance est ouverte à 13h05mn, sous la présidence de Son Excellence le Professeur Mathurin Coffi NAGO, Président de l'Assemblée Nationale).

* * *
* *
*

M. le Président. La séance est ouverte.

Chers collègues, monsieur le ministre, mesdames et messieurs, bonjour !

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, veuillez nous donner lecture des communications qui sont à votre niveau.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la lettre par laquelle monsieur Houangni Parfait, député à l'Assemblée Nationale, annonce le décès de sa sœur).*

M. le Président. Mesdames et messieurs, je voudrais à votre nom à tous et au nom du personnel administratif présenter nos sincères condoléances à notre collègue ainsi qu'à sa famille pour cette perte cruelle. Je voudrais ensuite vous demander de bien vouloir vous lever pour que nous puissions observer une minute de silence en mémoire de la disparue.

(Une minute de silence).

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Décret n°2014-254 du 10 avril 2014 portant transmission à nouveau à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant institution du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) en République du Bénin.

M. le Président. Ce dossier sera affecté à la commission n°4, commission chargée des affaires sociales, quant au fond et à la commission chargée des lois, pour avis. Donc, je voudrais rappeler comme l'a indiqué du reste le Secrétaire Parlementaire que nous avons reçu ce dossier qui a été affecté aux mêmes commissions en tenant compte des attributions de ces commissions. Ce dossier a été ensuite retiré et maintenant renvoyé à nouveau. Donc, ce dossier est affecté à la commission n°4, quant au fond et à la commission des lois, pour avis.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Décret n°2014-255 du 18 avril 2014 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de financement additionnel signé à Washington le 10 Avril 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet des services décentralisés conduit par les communautés (PSDCC).

M. le Président. Ce dossier sera affecté à la commission chargée des finances, quant au fond et à la commission n°4, pour avis.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Décret n°2014-256 du 18 avril 2014 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Washington DC le 10 Avril 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du neuvième financement à l'appui de la politique de développement pour la réduction de la pauvreté (PRSC9).

M. le Président. Ce dossier est affecté à la commission des finances et des échanges, quant au fond et à la commission chargée des affaires sociales, pour avis.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Décret n°2014-257 du 18 avril 2014 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Washington le 10 Avril 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet emploi des jeunes.

M. le Président. Le dossier affecté à la commission des finances et des échanges, quant au fond et à la commission n°4, pour avis.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. (*Donne lecture de la lettre du Docteur Boni Yayi, Président de la République du Bénin demandant l'examen en*

procédure d'urgence de l'Accord de financement signé à Washington, le 10 Avril 2014).

M. le Président. Nous venons d'être saisis de cette demande d'étude en procédure d'urgence, s'agissant d'un certain nombre de projets que le Gouvernement nous a communiqué et dont lecture vous a été faite tout à l'heure. Conformément aux dispositions de l'article 78, alinéa 2 de notre Règlement Intérieur, je me dois à présent de faire statuer sur l'opportunité de cette étude en procédure d'urgence, sans débat et à main levée. Je voudrais donc le porter à l'appréciation de la plénière pour demander votre avis sur cette demande.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

- pour : 57 voix ;
- contre : 00 voix ;
- abstention : 00 voix.

Ladite demande est donc acceptée.

Ces projets dont il est question ont été affectés à la commission des finances et des échanges, quant au fond. Je voudrais donc me tourner vers le président de la commission pour lui demander le délai qu'il nous propose pour l'étude de ces projets.

M. Grégoire LAOUROU, président de la commission des finances et des échanges. Nous sollicitons le délai d'une semaine.

M. le Président. Nous venons de recevoir une proposition de délai de la part du président.

Est-ce qu'il y a d'objections par rapport à cela ?

Il n'y a pas d'objections donc la plénière accepte ce délai. Donc il en est ainsi décidé.

Nous allons poursuivre avec les communications.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. (*Donne lecture d'une proposition de loi*).

M. le Président. Cette proposition de loi est affectée à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. (*Donne lecture de la lettre par laquelle le Docteur Boni Yayi, Président de la République du Bénin annonce l'irrecevabilité de la proposition de révision de la loi organique relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication*).

M. le Président. Vous avez suivi avec attention la lecture de cette lettre qui insiste sur trois (03) violations. Il y a une qui nous concerne directement, concerne l'Assemblée Nationale du moins son secrétariat général. Manifestement, il y a un dysfonctionnement au niveau du secrétariat général administratif puisqu'apparemment la proposition de loi qui a été annoncée en plénière le 14 mars 2014 a été mise plus d'un mois avant d'être envoyée. J'ai été informé quand le constat a été fait et j'ai donné des instructions pour que de telles choses ne se reproduisent plus.

S'agissant de la lettre proprement dite, du fond de cette lettre, nous en avons discuté au niveau du bureau, nous en avons discuté également en Conférence des Présidents et il a été retenu deux (02) choses. D'abord, qu'elle soit annoncée en séance publique, donc en séance plénière, tout comme le dossier principal. Le dossier principal étant la proposition de loi relative à la révision de la loi organique sur la HAAC.

Deuxième décision, c'est qu'elle soit envoyée aux commissions, la commission des lois et celle chargée des affaires sociales, qui avaient déjà reçu le dossier principal puisque cette lettre soit envoyée pour prise en compte les deux commissions qui avaient été saisies pour étude de cette proposition.

Par conséquent, je voudrais affecter cette lettre du Président de la République à la commission chargée des lois, de l'administration et des droits de l'homme, pour l'étude du fond et à la commission n°4, pour avis. Par conséquent, c'est l'ensemble de ces dossiers, la proposition plus la lettre du Président de la République qui seront étudiées de façon combinée. Et nous attendons donc le rapport de la commission des lois ainsi que de la commission n°4. Donc ces deux commissions sont représentées j'espère par leur président ici en plénière. Ils sont informés que cette lettre leur est affectée officiellement.

Nous allons poursuivre. Je pense qu'il y a un autre dossier.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. (*Donne lecture d'une proposition de loi*).

M. le Président. Il s'agit d'une proposition de loi portant révision de la loi organique de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication. Manifestement, il s'agit d'une deuxième proposition, puisque nous venons de parler d'une autre proposition. Cette proposition, comme nous l'avons fait la première fois, nous l'affectons aux mêmes commissions, c'est-à-dire la commission n°1, quant au fond et la commission n°4, pour avis. Il nous est arrivé pour ceux qui ne le savent pas d'avoir plusieurs propositions, plusieurs projets sur le même objet. Donc, nous les mettons ensemble, nous les affectons aux commissions compétentes. Il leur revient de les étudier et de nous en faire rapport en plénière. Donc, commissions n°1 et n°4, vous recevez affectation d'une deuxième proposition de loi portant sur la révision de la loi organique sur la HAAC.

Si vous le permettez de contrôler, je pense que c'est fait, nous avons déjà lu cette proposition de loi portant composition, attribution, organisation et fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature, et nous l'avons affecté à la commission des lois.

Nous avons fini avec les communications. Nous allons passer à présent au compte rendu sommaire de la séance plénière du 17 avril 2014. Monsieur le Secrétaire Parlementaire, veuillez nous donner lecture de ce compte rendu sommaire.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. (*Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 17 avril 2014*).

M. le Président. Je me dois à présent de demander l'appréciation de la plénière. Quelles sont les observations que vous aviez par rapport à ce compte rendu sommaire ? Il y a un seul collègue qui voudrait intervenir.

Honorable député Bani Samari, vous avez la parole.

M. Samari BANI. Je voudrais juste faire une petite observation de forme. La publication du journal officiel, je crois qu'il faut écrire "la publication au journal officiel".

M. le Président. Il s'agit donc d'une observation de forme que nous allons essayer de prendre en compte. Il y a d'autres que j'ai personnellement notés, le Secrétariat Général va en tenir compte pour la finalisation de ce compte rendu sommaire. Donc, le compte rendu peut être considéré comme adopté, il en est ainsi décidé.

(Coups de maillet)

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais revenir sur un point, qui a été indiqué dans le compte rendu. Le député Sèhouéto Lazare avait fait observer comme vous l'aviez entendu tout à l'heure que l'affectation qui a été faite de la proposition de loi cadre portant organisation des filières agricoles agro-alimentaires et agro-industriels n'était pas bien fait, qu'on devrait plutôt affecter cette proposition de loi à la commission des lois. Nous avons convenu de respecter les dispositions légales de la procédure prévue à cet effet notamment dans les dispositions de l'article 34.3 de notre Règlement Intérieur. Je voudrais vous rendre compte de ce qui a été fait au cours de cette séance plénière. Je voudrais d'abord rappeler cette disposition-là.

(Donne lecture de l'article 34.3 du Règlement Intérieur).

Cette procédure a été suivie lors des réunions des deux organes, la Conférence des Présidents et le bureau le mardi 06 mai 2014. Donc après consultation de la Conférence des Présidents, le bureau a décidé de maintenir telle quelle l'affectation qui a été faite de ce dossier. Par conséquent, cette proposition de loi est affectée et maintenue au niveau de la commission chargée du plan, quant au fond et à la commission chargée des lois, pour avis. Je tenais à vous rendre compte de cette décision du bureau après consultation de la Conférence des Présidents conformément aux

dispositions prévues à l'article 34.3 de notre Règlement Intérieur.

Nous allons donc en venir à présent à l'ordre du jour proprement dit de la séance d'aujourd'hui. Nous avons un ordre du jour en trois (03) points

1- examen du rapport relatif à la désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).

Les deux (02) autres points sont relatifs à des projets de loi portant autorisation de ratification d'Accord de prêt signé avec la BOAD par le Gouvernement de la République du Bénin.

Le premier Accord concerne, vous l'avez entendu dans le compte rendu tout à l'heure, le bitumage des routes structurantes. Comé-Lokossa-Dogbo, la bretelle Zounhouè-Athiémé-frontière du Togo ; Savalou-Tchetti-frontière du Togo ; la bretelle Logozohè-Glazoué ; Djèrègbé-Dja-Owodé-Frontière du Nigéria.

Le deuxième Accord de financement partiel du projet de transport urbain à Parakou, la reconstruction de la traversée du contournement de la ville.

Voilà les trois points à l'ordre du jour. Je voudrais appeler le premier point relatif à l'examen du rapport de la commission des lois concernant la désignation des membres de la CENA. Madame la présidente !

(Le député Houndété demande à prendre la parole)

Oui ! Vous avez la parole.

M. Eric HOUNDETE. Monsieur le Président, je voudrais souhaiter ou suggérer, en ce qui concerne le premier point, un décalage de son examen, un ajournement si vous voulez à une autre heure ou à un autre jour, pour permettre que les concertations soient achevées sur la question.

Je parle bien du rapport, je ne parle pas des personnes à désigner.

M. le Président. Bien sûr ! Bien sûr ! Je vois d'autres collègues qui lèvent le doigt. Il y a l'honorable député Débourou Djibril qui a demandé la parole. Ensuite, ce sera le tour de l'honorable député Ahinnou.

Vous avez la parole, honorable député Débourou.

M. Djibril MAMA DEBOUROU. Monsieur le Président, cette intervention de mon collègue me surprend au plus haut point. Il était à la Conférence des Présidents. Il n'a pas cru devoir intervenir à ce sujet-là. Il avait tacitement donné son accord. Et là, il vient et il nous assène cette nouvelle-là, mais je suis très surpris.

De toute façon, la plénière va en décider parce que je ne veux pas remettre en cause le programme qui est décidé comme cela.

M. le Président. Honorable député Ahinnou, vous avez la parole.

M. Thomas AHINNOU. Je crois que si on vous comprend bien, ce que nous avons à faire au jour d'aujourd'hui, c'est l'examen du rapport. Il faut que le rapport soit présenté et accepté avant qu'on ne parle de tractations au sein de chacune des composantes. Donc, que le collègue nous permette d'examiner le rapport au jour d'aujourd'hui. Et ce n'est pas aujourd'hui qu'on va désigner les gens. Je crois que le collègue n'a pas à trop s'inquiéter. Les tractations ; nous en sommes habituées, cela va prendre le temps que cela va prendre mais ce n'est pas aujourd'hui.

M. le Président. Je pense qu'on peut se contenter de ces interventions pour faire le point. Mais avant de faire le point je voudrais me permettre de rappeler les débats qui ont eu lieu en Conférence des Présidents au cours de la réunion que je vous ai rappelé tout à l'heure le mardi dernier ; après débat et après présentation détaillée de l'objet relatif à ce point à l'ordre du jour les collègues se sont mis d'accord pour que ce point soit programmé pour cette séance plénière. En comprenant ceci, que cette première séance consacrée à la constitution de la CENA sera exclusivement réservée à l'examen du rapport de la commission des lois.

Souvenez-vous que depuis décembre ou depuis bien longtemps, tout juste après l'adoption de notre Code électoral, nous avons affecté le dossier à la commission des lois pour que nous puissions nous prononcer sur les modalités. Le Code électoral est suffisamment explicite sur les principes et les règles de désignation. Mais, avant d'aborder ce problème-là au niveau de la plénière, conformément aux dispositions de notre Règlement Intérieur il nous fallait nécessairement un rapport d'une commission compétente. Aucune affaire ne peut être débattue en plénière sans avoir fait l'objet d'une étude par une commission compétente, c'est le Règlement Intérieur qui le dit. C'est en vertu de cela que nous avons demandé à la commission des lois de nous faire un rapport circonstancié pour que nous puissions-nous prononcer là-dessus avant de passer aux choses sérieuses.

Aujourd'hui il est question d'examiner ce rapport qui a été distribué depuis décembre 2013. Et, vous avez suivi comme moi que tout le monde est pressé que la CENA soit installée. Déjà nous sommes accusés de lenteur. Si nous mêmes, nous nous mettons encore à poser des actes qui confirment cela, ce ne serait pas bon de point de vue. Mais, dans tout les cas il reviendra à la plénière de se prononcer.

Je constate qu'après la proposition de notre collègue Houndété, il y a deux autres collègues qui se sont opposés. Et je vous rappelle tout simplement que la Conférence des Présidents avait suggéré cela, était d'accord et que la décision est intervenue dans ses prérogatives d'organisation des travaux de l'Assemblée Nationale.

Voilà ! Est-ce que je peux soumettre cela à votre appréciation ?

(Le député Houndété retire sa proposition).

Oui ! Vous retirez votre... ?

Je pense que, chers collègues, on n'a pas besoin de passer au vote. Notre collègue a retiré sa proposition, donc, nous considérons que nous pouvons passer au premier point relatif à l'examen du rapport relatif à la désignation des membres de la commission électorale nationale autonome. Je fais donc appel à madame la présidente ainsi qu'au rapporteur de la commission des lois.

Madame la présidente, monsieur le rapporteur vous avez la parole.

Examen du rapport relatif à la désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).

Mme Hélène KEKE AHLOU, présidente de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme. Vous voudriez bien passer la parole à monsieur le rapporteur.

M. le Président. Monsieur le rapporteur vous avez la parole.

M. Samari BANI, rapporteur de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme. (Donne lecture du rapport de la commission).

M. le Président. Nous allons, à présent, procéder à la discussion générale, en vertu des dispositions des articles 85 et 86 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Nous allons prendre les inscriptions en commençant par la rangée de gauche. Ceux qui voudraient intervenir dans le débat, relativement à ce rapport de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme !

(Inscription des intervenants).

Bien ! Je constate que le rapport a été très bien fait au point qu'il n'y a pas grand-chose à dire là-dessus.

Félicitations, chère collègue présidente.

Nous avons quatre (04) inscrits. Nous donnons la parole au président Ahouanvoébla, président de groupe parlementaire.

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Je voudrais enfin remercier mes collègues membres du bureau, ensuite de la Conférence des Présidents d'avoir accepté de programmer ce rapport.

Mon intervention serait de deux ordres.

Le premier, c'est par rapport au document proprement dit. Et le second, c'est mon avis global sur la situation.

S'agissant du premier point, je voudrais faire remarquer que le rapport-là est fait et distribué depuis décembre 2013. Et nous avons tout fait pour que véritablement ce rapport passe. Mais enfin aujourd'hui, comme je le disais tantôt, nous sommes là-dessus.

A la page 2 du rapport nous avons vu juste avant le début du tableau, à la date de ce jour, évidemment c'était à la date de décembre 2013, à la date de ce jour le Parlement Béninois est composé de quatre vingt-trois (83) députés constitués en huit (08) groupes parlementaires et trois (03) non inscrits. Si c'est à partir de ce jour, je crois que ces chiffres-là ne sont plus vraisemblables. C'est à actualiser et nous avons rigoureusement sept (07) groupes parlementaires constitués et douze (12) non inscrits, il nous faut réactualiser simplement.

Pour revenir maintenant à la deuxième étape de mon intervention Monsieur le Président, c'est de faire savoir que nous sommes tous des béninois, il n'y a pas de sous béninois. Nous sommes tous des citoyens responsables, ayant le souci du devenir et du développement de notre pays. Et il est totalement superflu de croire qu'il y a un Béninois quelque part qui veut du mal pour ce pays. Et chacun doit jouer sa partition pour que véritablement nous restions totalement soudés dans notre contradiction pour que le Bénin soit plus grand.

Monsieur le Président, je suis intervenu en tant que vice-président du COS-LEPI parce que nous sommes chargés de corriger, d'actualiser et de mettre en place le fichier électoral national. Des citoyens béninois de onze (11) ans et plus au 31 décembre 2013. Et il s'est fait que véritablement, à la suite de la première phase d'indentification physique des citoyens de cette tranche d'âge nous avons été reçus en audience pour un compte rendu du travail fait. Et au cours de cette audience nous avons été violemment attaqués comme étant les auteurs de ce qui arrive; des grands retards qu'accusent l'organisation des élections dans notre pays. Et au même moment, le Chef de l'Etat est

interpellé par plusieurs citoyens pour violation de la Constitution de notre pays.

J'ai, en tant que Béninois, pris la parole pour intervenir lorsque la question m'a été posée devant les médias pour faire savoir réellement que le corps électoral n'est pas convoqué n'importe comment dans notre pays. Pour convoquer le corps électoral il faut mettre en place la CENA, il faut que la CENA fasse un travail, qu'elle présente un chronogramme avec notification au Gouvernement qui, en conseil des ministres, décide de quand convoquer le corps électoral. Donc, sans l'organe à charge de l'organisation et de la gestion des élections il ne peut pas avoir convocation du corps électoral.

Par conséquent, il nous revenait à nous, députés à l'Assemblée Nationale, de faire assez rapidement ce qui est à faire pour disposer notre pays d'une CENA désormais permanente de cinq (05) membres.

Je l'ai dit et je l'assume. Je l'assume et je le répète encore aujourd'hui, pour dire qu'il nous revient à nous tous de nous mettre ensemble pour donner un peu plus de sens à la gouvernance politique de notre pays.

Je suis déjà heureux que quelque chose soit en train d'être faite et je le dis ici, maintenant et très fort que je suis opposant au régime actuel. Mon parti politique le PRD est opposant au régime actuel ; le régime du Président Yayi Boni. Mais, cela ne m'empêche pas de dire ce qui est, cela ne nous en empêche pas de dire ce qu'il y a.

Alors ! Qu'on accepte dans la différence de se mettre ensemble pour que le Bénin grandisse !

M. le Président. La parole est au président Laourou.

M. Grégoire LAOUROU. Monsieur le Président, je crois que s'agissant du rapport il n'y a plus rien à dire, puisque vous l'avez dit vous même le rapport est clair et ne demande pas qu'on insiste davantage pour féliciter les auteurs de ce rapport-là.

Mon intervention va porter sur le contenu du rapport...

M. le Président. Excusez-moi, je voudrais souhaiter que les collègues prêtent une attention soutenue aux interventions du président Laourou, surtout ceux qui viennent d'arriver.

Monsieur le président je suis en train de plaider votre cas.

M. Grégoire LAOUROU. Merci Monsieur le Président de le faire. Donc, je disais que s'agissant du rapport je n'ai pas grand-chose à dire. Etant donné que tous ceux qui ont eu à prendre la parole avant moi, en particulier vous même, vous avez déjà salué la qualité de ce rapport-là.

Mais, mon intervention va porter sur le contenu du rapport qui ne traduit rien d'autre que les dispositions du Code électoral. En vérité le rapport rend compte de ces dispositions-là en mettant en exergue la structure qu'il s'agit de mettre en place aujourd'hui ; la CENA. Et par rapport à cela, je voudrais dire toute ma satisfaction. Ma satisfaction par rapport à la composition même de cette CENA. On se souviendra que dans un passé relativement éloigné nous avons eu des CENA dont le nombre dépassait les dix (10). Les dernières fois nous sommes arrivés à sept (07), on me rappelle qu'il y en avait eu onze (11) et dix-neuf (19) même à certains moments. Si aujourd'hui nous nous retrouvons à cinq (05) je pense que nous devrions nous en féliciter. Nous nous en félicitons dans la mesure où ce faisant, la loi a voulu réduire le coût de l'organisation des élections, ce qui est une bonne chose. Et dans la composition je salue également la représentation égalitaire entre la majorité parlementaire et la minorité parlementaire.

Je crois qu'ayant fait cela le législateur a voulu conférer à la structure une ambiance de travail, qui confère à chacune des composantes la paix et le climat nécessaire pour avancer dans l'exécution des tâches. Donc, deux (02) pour la mouvance, deux (02) pour l'opposition pour moi c'est une très bonne chose.

Ensuite, un souci de réduction de coût commande que l'on réduise également les structures intermédiaires, les démembrements de la CENA. J'ai parcouru à nouveau la loi, j'ai redécouvert que les structures du département ont été supprimés et au niveau des CEL, comme on les appelait avant. Il n'y en a plus aujourd'hui. Cela aussi est une très bonne chose, cela participe effectivement à la réduction des coûts. Donc, quand on prend tous ces éléments-là je pense que le Code électoral nous a permis de faire une avancée qualitative. Il reste maintenant que dans le choix des hommes qui vont

animer ces structures-là nous puissions effectivement faire preuve de discernement et choisir les gens compte tenu de leur compétence, leur probité, leur moralité afin que le fonctionnement de cette structure-là ne souffre d'une quelconque manipulation qui ne nous permettrait pas d'atteindre les objectifs pour lesquels la structure a été créée.

Ayant dit tout cela, je voudrais à présent espérer et souhaiter que nous fassions tout, après la phase d'adoption de ce rapport pour que la désignation à proprement parler des membres intervienne au plus tôt puisque, la mise en place de la structure est le déclencheur du processus des élections que nous attendons et que nous appelons depuis quelque temps de nos vœux et je suis convaincu qu'ayant pris part aux travaux de la Conférence des Présidents, cette phase-là ne devrait plus traîner. Je vous l'ai entendu dire tout à l'heure, je souhaite que nous allions vite dans ce sens-là.

M. le Président. Nous allons passer la parole à monsieur Ahinnou Thomas.

M. Thomas AHINNOU. Je crois que le rapport tel qu'il est fait, tout le monde apprécie sa qualité, donc, il est inutile de revenir encore là-dessus.

Je voudrais féliciter d'abord notre Institution ; le Parlement pour cette nouvelle monture de la loi qui fonde une nouvelle CENA. Un collègue l'a dit tout à l'heure il y avait un nombre pléthorique de membre de la CENA, on en avait connu jusqu'à vingt cinq (25) dans ce pays. Et nous mêmes par expérience nous avons estimé que cela ne facilitait pas la tâche et la transparence des opérations, et nous avons décidé de réduire le nombre à cinq (05), c'est déjà un bon pas.

Et l'autre pas qui a été important c'est que la loi n'autorise plus l'exécutif à désigner de membre au niveau de la CENA. Parce que le constat a été fait, tous les Gouvernements qui se sont succédé ont toujours ce réflexe de peser sur la CENA et cela créait une atmosphère de suspicion permanente qui faisait que tout ce que la CENA fait après est toujours taxé ; enfin on avait un peu de doute sur ce que la CENA fait.

Ceci dit, cela appelle la responsabilité qui est la nôtre à partir de maintenant. Puisque sur les cinq (05) membres, pratiquement, c'est le Parlement qui désigne tous les cinq membres ; quatre (04) par les députés et un (01) proposé par le conseil supérieur

de la magistrature. Et il est dit dans la loi que la désignation de ce magistrat se fera par un vote qualifié, une majorité qualifiée. Cela traduit aussi l'importance de la désignation de ce magistrat.

Ensuite, là où j'ai un tout petit peu d'inquiétude, c'est que la loi a déjà fixé le fait que la majorité donnera deux (02), la minorité donnera (02). C'est la configuration de ce que nous allons comprendre par la minorité. Et dans les groupes qui ont été cités tout à l'heure qu'il faut remettre à jour comme l'ont proposé certains, on constate que nous avons maintenant des non inscrits qui ont un nombre plus important que certains groupes parlementaires. Alors, il se fait que malheureusement la loi n'a rien prévue pour ce cas de figure. Il va falloir que le Parlement que nous constituons nous fassions preuve de beaucoup de sagesse dans la désignation des membres qui vont siéger à cette nouvelle CENA. C'est pour sept (07) ans, ce n'est plus pour cinq (05) ans ou bien ce n'est plus pour un (01) an, enfin juste pour l'occasion et on s'en va ce n'est plus cela.

Je crois que nous sommes à un carrefour très important de l'avancée de notre démocratie et il revient surtout à nous députés de faire extrêmement attention dans la désignation de nos membres.

M. le Président. Le dernier de la liste, c'est le président Chabi-Sika, vous avez la parole.

M. Karimou CHABI-SIKA. Je m'en voudrais de ne pas féliciter la commission pour la qualité du travail qui a été réalisé. J'avoue que le travail a été fait avec grande diligence, malheureusement les contingences ne nous ont pas permis de l'exploiter à temps. Ceci étant dit, j'avais deux préoccupations. L'une est déjà levée, la deuxième c'est une petite question juste que je voulais poser à la commission pour m'assurer que j'ai bonne compréhension. C'est à la dernière page du rapport, la page 4 : modalités de désignation. C'est écrit "la répartition des sièges acquises. Le Président de l'Assemblée Nationale invitera les groupes parlementaires..." On dirait qu'il y a une procédure pour régler la question de la répartition, elle est réglée par la loi. C'est la seule interrogation sinon le rapport il est clair, il est net et je tiens à nouveau à féliciter la commission pour la qualité du travail accompli.

M. le Président. La parole est à la commission pour des éléments de réponse.

Mme Hélène KEKE AHOLOU. La commission remercie les uns et les autres pour tout ce qu'ils ont dit, félicité. Mais nous devons d'abord nous féliciter pour la loi que nous avons voté tous, ici, pour fait faire un bond à notre pays en matière de démocratie.

En dehors de cela la seule question qui reste posée c'est dans la modalité de désignation. La première phrase où c'est écrit la répartition des sièges acquis. Effectivement, la loi répartit déjà les sièges. Mais, à la date d'aujourd'hui, elle n'est pas acquise. Tant que les groupes parlementaires n'auront pas choisi deux de chaque côté, on ne peut pas les mettre sur une liste unique pour voter. C'est ma seule réponse, Monsieur le Président, et je remercie les uns et les autres.

M. le Président. Bien ! Vous avez écouté et entendu la présidente de la commission. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc, les modalités de désignation sont clairement indiquées à la dernière page. Au niveau du mode de scrutin, peut-être qu'il y a des précisions à voir. On a parlé du vote, s'agissant des quatre candidats de l'Assemblée Nationale et je pense qu'il a été dit que cette liste sera soumise à l'appréciation de la plénière en vue de son adoption par vote au scrutin secret. Ensuite, on a, le choix du magistrat du siège se fera à la majorité qualifiée des deux tiers des membres de l'Assemblée Nationale sur la liste proposée par l'assemblée générale des magistrats. Je pense qu'il manque une précision au niveau du mode du scrutin. A moins que, je n'ai pas ...

Mme Hélène KEKE AHOLOU. Monsieur le Président !

M. le Président. Oui !

Mme Hélène KEKE AHOLOU. Pour les magistrats, selon le texte de loi, ils désignent trois. Et c'est parmi les trois que les députés désignent à la majorité de deux tiers. C'est ce qu'il me semble.

M. le Président. Non, non, c'est dit. Car c'est le mode de scrutin.

Mme Hélène KEKE AHOLOU. On n'a pas dit "vote secret". C'est cela.

M. le Président. Vous avez précisé pour les autres mais, vous n'avez pas précisé ici.

Mme Hélène KEKE AHOLOU. Monsieur le Président, que la plénière m'excuse, tout est toujours fait par secret, vote secret ici. Parce que pour avoir les deux tiers, c'est toujours par vote secret surtout en matière de désignation. L'autorité des choses oblige. La Cour nous l'a précisé plusieurs fois, quand matière de désignation de personnes pour des Institutions, pour des organes, en outre, en dehors de l'Assemblée Nationale, c'est "vote secret". C'est un oubli. Cela va être remis dans le rapport.

M. le Président. Je voudrais juste que cela soit compris au niveau de la plénière pour que, demain, il n'y ait pas des malentendus ou des incompréhensions. Donc, cela a été juste une omission puisque la loi le prévoit.

Donc, je voudrais suite aux interventions des uns et des autres, insister sur certains aspects. D'abord, l'ouverture d'esprit de tous les députés qui a permis d'arriver à ce stade-là, la réduction du nombre, un certain esprit de tolérance qui a permis d'avoir quant à répartir équitablement entre les deux grandes composantes, c'est une avancée importante., très importante. Et puis, cette réduction du nombre permet, vous l'avez dit monsieur le président Laourou, des économies, de grandes économies et le pays en a véritablement besoin. Alors, cela nous met sur nos épaules, en même temps, une très grande responsabilité. Si nous avons réduit le nombre, il faut compenser cela par la qualité des hommes. Donc, nous sommes là, obligés de faire en sorte que nous ayons des hommes de grandes qualités puisque la loi le précise à l'article 19, que ces hommes-là sont choisis parmi les personnalités reconnues pour leurs compétences, leur probité, leur impartialité, leur moralité, leur sens patriotique. Cela veut dire que tout cela est important pour l'œuvre patriotique que ces personnalités auront à exécuter. Donc, cela

s'adresse à tout le monde. Chacun de nous a fait un peu le bilan des CENA passées. Et chacun de nous a écouté, appris beaucoup de choses. Donc, si nous acceptons de faire cette avancée, il faudrait que l'avancée soit sur toute la ligne. Sinon, nous risquons d'avoir des problèmes peut-être pire que ce que nous avons enregistré jusque-là.

Voilà, ce que je voudrais dire avant de soumettre ces modalités et ces dispositions au vote de la plénière.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

A l'issue donc de ce vote, il est à constater que les modalités proposées par la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, ont été adoptées à l'unanimité des députés présents et représentés.

(Coups de maillet)

Après ce vote, je voudrais vous apporter quelques informations liées à la question qui est en étude. D'abord, nous avons parlé du choix du magistrat, je voudrais vous informer que nous avons reçu, il y a quelques jours sinon quelques semaines, le rapport de l'assemblée générale des magistrats tenue à Cotonou, le 04 avril 2014. Ce rapport nous a été transmis par bordereau du ministre de la justice. Et ce rapport nous renseigne sur les trois propositions ou les trois proposés de l'assemblée générale des magistrats. Nous avons donc trois magistrats de siège qui ont été proposés par les magistrats. Nous avons un homme, monsieur Jean-Baptiste Aloukpé. Nous avons deux femmes, madame Claire Houngan Ayémona et madame Geneviève Boco Nadjo. Voilà, les trois propositions de l'assemblée générale des magistrats de sièges des magistrats. Donc, c'est parmi ces trois que la plénière aura à choisir un seul membre de la CENA. Il me fallait vous apporter cette information.

Deuxième information, je l'avais occultée tout à l'heure, cette information est une conclusion de la réunion de la Conférence de Présidents, tenue le 06 mai dernier et entérinée par le Bureau. Après la séance d'aujourd'hui devant valider le rapport de la commission des lois, la deuxième séance aura lieu le jeudi prochain, relativement à la constitution de la CENA. Il est donc demandé aux deux grandes composantes du Parlement à savoir, la majorité parlementaire et la minorité parlementaire, de faire parvenir au Président de l'Assemblée Nationale, les listes respectives de leurs candidats, ceci, avant le

15 mai 2014, étant entendu que cette deuxième séance aura lieu le 15 mai 2014. Je voudrais donc que chacun ou chacune des composantes prenne ses dispositions pour que la semaine-là puisse être utilisée, à bon escient, et que véritablement, le 15 mai prochain, nous puissions avoir ces candidats à mettre sur la liste unique comme l'ont prévu les modalités retenues ou proposées par la commission des lois.

Voilà les deux éléments d'information que je voulais porter à votre connaissance pour vous permettre d'activer les choses et de préparer les listes si vite que possible.

J'avais vu également la main de l'un de nos collègues. Il y avait monsieur Bangana qui levait le doigt.

M. Gilbert BANGANA. Moi, j'avais une explication de vote. Je ne sais pas si je peux ...

M. Nicaise FAGNON. Moi, j'avais une question à poser, juste.

M. le Président. Attendez pour l'explication de vote.

Madame la présidente et monsieur le rapporteur, vous pouvez vous retirer. On s'en excuse. Merci pour le travail qui a été réalisé par la commission, tout le monde l'a déjà dit. Merci beaucoup, surtout pour la célérité de cette étude.

La parole est à monsieur Fagnon.

M. Nicaise FAGNON. Est-ce que nous pouvons avoir les résultats des élections des magistrats ? Ils ont été élus, non ! Quel est le suffrage ? Qui a tel pourcentage ? Etc.

M. le Président. Je ne suis pas chargé de donner ces détails. Mais, vous pouvez vous informer auprès du Secrétariat Général. Moi, ce qui est demandé dans la loi, c'est les trois propositions. Je vous ai communiqué les trois propositions. Maintenant, les détails, vous pouvez les avoir

auprès de ceux qui sont directement concernés. Parce que je ne veux pas avoir l'air de faire la propagande pour Pierre ou Paul, etc. Je ne suis pas là pour cela.

Ceci étant, nous avons pratiquement fini. Il y a un collègue qui demande à faire une explication de vote par rapport à ce rapport. Mais, je ne sais pas, vous auriez dû prendre part au débat général. Mais, vous avez la parole. Allez-y ! Je vous donne la parole.

M. Gilbert BANGANA. J'attendais quand même le vote pour constater vraiment que le processus est mis effectivement en marche. Je voudrais pousser un "ouf" de soulagement pour ce vote qui vient de consacrer vraiment la mise en marche du processus. Le peuple a trop souffert et c'est le Gouvernement du Docteur Yayi Boni qui prend à son passif ces souffrances parce que partout où nous passons, les gens se demandent pourquoi ce retard dans l'organisation des élections ? Le Gouvernement du Docteur Yayi Boni ne veut pas organiser les élections. Or, c'est nous, les députés, qui sommes responsables de cette situation. Ah oui ! C'est nous qui avons voulu. Et je dis "responsable", ce n'est pas négatif parce que nous avons voulu des élections transparentes. Nous avons dit, il faut corriger la LEPI. Nous avons pris les dispositions. Mais, je vous dis, il y a les manipulations. Partout où les gens passent, au lieu d'expliquer au peuple que nous avons voulu, c'est au niveau du Parlement que nous avons voulu mettre au clair les choses avant de passer aux élections, on dit que le Gouvernement du Docteur Yayi Boni ne veut pas organiser les élections. Je pense qu'aujourd'hui, la machine est mise en marche, nous nous en félicitons et remercions vraiment toute l'Assemblée qui a vraiment voulu mettre en marche ce processus quand bien même, c'est tard.

(Le député Akotègnon demande la parole).

M. le Président. Je vous en prie. Le collègue avait demandé la parole pour des explications de vote. Il n'y avait pas d'autres inscrits. Nous avons une liste d'un seul inscrit et donc c'est à partir de ce moment que j'ai engagé la procédure s'agissant des explications de vote. Je ne voudrais pas engager un débat-là, je sais que cela pourrait demander des réactions, cela pourrait provoquer des réactions mais, permettez que nous allions directement vers les autres points parce que nous n'avons pas fini

encore l'ordre du jour. Il y a encore deux autres points. Donc, ...

M. Raphaël AKOTEGNON. C'est pour autre chose, s'il vous plaît !

M. le Président. Si c'est pour autre chose, là, vous avez quelques minutes pour que nous puissions passer directement aux autres points.

M. Raphaël AKOTEGNON. Lors du conseil des ministres tenu, je pense, le 23 avril 2014 à Porto-Novo, le Gouvernement a fait adopter une série de décrets, quatre ou cinq décrets afférents au Code électoral. J'aimerais que l'Assemblée Nationale demande qu'il nous soit tenu copies de tous ces décrets afin que nous puissions nous assurer de leurs conformités avec la loi électorale pour éventuellement des recours avant que nous ne rentrions dans le vif du sujet. Donc, ce n'est pour la même chose mais, ... Si vous voulez, je vais donner lecture de tous les décrets mais, je pense que ce n'ai pas la peine. Mais, je sais qu'il y a au moins quatre ou cinq décrets d'applications qui ont été adoptés par le Gouvernement. Vous voudriez bien demander qu'il nous soit tenu copies.

M. le Président. Merci beaucoup pour l'information ! Nous allons nous rapprocher de vous pour avoir la copie de la liste que vous avez. Nous allons également rechercher lesdites listes. Et comme vous l'avez demandé, ce qui est tout à fait normal, nous allons écrire au Président de la République, au Chef du Gouvernement pour que nous puissions avoir copies de ces décrets. En principe, on nous envoie systématiquement, ces copies-là. Mais, compte tenu du problème de la contrainte de temps, je pense qu'il va falloir que nous demandions cela assez tôt.

Je voudrais appeler maintenant les deux derniers points de l'ordre du jour si vous le permettez. Les deux derniers points, je les appelle en même temps parce qu'ils ont trait au même objet et au même centre d'intérêt et ils ont été traités, du reste, par la même commission, notamment par la commission des finances et des échanges.

Je voudrais, donc, inviter le président Laourou de la commission des finances et des échanges en

demandant à monsieur Ahouanvoébla de bien vouloir le libérer pour la plénière.

Je voudrais appeler également le rapporteur de ladite commission pour que nous puissions aborder les deux autres points ensemble.

Monsieur le président, je suggère cela comme procédure que vous puissiez exposer les deux rapports l'un après l'autre. Nous allons procéder à la discussion générale sur l'ensemble des deux rapports. Et bien évidemment, le vote des lois se fera projet de loi par projet de loi. Si vous en êtes d'accord et s'il n'y a pas d'objection au niveau de la plénière, je vais vous laisser la parole. Monsieur le président, vous avez la parole.

Examen du rapport relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement, dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou, reconstruction de la traversée et du contournement de la ville.

Examen du rapport relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement, dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et du bitumage de routes structurantes Comé-Lokossa-Dogbo et la bretelle Zounhouè-Athiémé-frontière du Togo, Savalou-Tchetti-frontière du Togo et la bretelle Logozohè-Glazoué et Djèrégbé-Dja-Owodé-frontière du Nigéria.

M. Grégoire LAOUROU, président de la commission des finances et des échanges. Je crois qu'au niveau de la commission, nous voulions exactement vous proposer la même chose. Donc, nous sommes entièrement d'accord et je vous propose de donner la parole à monsieur le rapporteur pour que nous y allions.

M. le Président. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Bado GOBI, rapporteur de la commission des finances et des échanges. (Donne lecture du :

- rapport relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement, dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou, reconstruction de la traversée et du contournement de la ville ;
- rapport relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement, dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et du bitumage de routes structurantes Comé-Lokossa-Dogbo et la bretelle Zounhouè-Athiémé-frontière du Togo, Savalou-Tchetti-frontière du Togo et la bretelle Logozohè-Glazoué et Djèrégbé-Dja-Owodé-frontière du Nigéria).

M. le Président. Nous allons à présent, aborder la discussion générale en vertu de nos dispositions légales. Mais avant cela, j'allais oublier, l'avis de la commission du plan sur ces deux projets puisque la commission du plan a été également saisie pour avis.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Karimou CHABI-SIKA. Nous avons effectivement pris part aux travaux et les rapports retracent intégralement l'avis de la commission. L'avis est favorable.

M. le Président. L'avis étant acquis et conforme à l'avis de la commission des finances, nous avons maintenant la possibilité d'engager la discussion générale et nous allons prendre les inscriptions à partir de la rangée de droite.

(Inscription des intervenants)

Nous avons dix-neuf inscrits. La discussion, je le rappelle portera sur l'ensemble des deux rapports. Je voudrais suggérer et demander instamment, aux uns et aux autres, d'être concis dans les interventions pour que nous puissions vite aller au concret, c'est-à-dire à l'examen des projets de lois proprement dits.

Nous avons donc monsieur Monhoussou.

M. Moussou MONHOUSOU. Nous savons aujourd'hui que la seule porte d'entrée au Bénin pour importer les produits manufacturés, c'est nécessairement par le Port Autonome de Cotonou. Quand les produits arrivent, pour permettre à nos populations du Bénin profond, il faut nécessairement qu'il y ait des infrastructures routières et je sais que c'est ce qui a motivé le Gouvernement et il a mis en place des réformes pour la construction des infrastructures routières.

Par rapport alors aux présents rapports, je voudrais particulièrement remercier le Gouvernement du Chef de l'Etat pour la signature de l'Accord de prêt entre notre pays et la BOAD qui a pris en compte le bitumage de la route Comé-Lokossa-Dogbo, ce qui, à coup sûr, permettra à nos populations de circuler librement. J'encourage donc le Gouvernement à continuer dans le même sens pour aboutir aux désenclavements de toutes les communes de notre pays notamment les communes de Toviklin, Klouékanmè et Lalo.

Je voudrais également féliciter la commission qui a su faire feu de tout bois pour aboutir à un bon rapport qu'on nous présente aujourd'hui.

Je voudrais alors, à travers ce rapport, demander à la page 3, il y a eu une petite erreur, le dernier paragraphe, ils ont mis Logozohè au lieu de Zounhouè.

A la page 8, je voudrais préciser que dans les discussions, au n°2, il est prévu, il est dit: « accélérer le projet de la construction de la route Dogbo-Lalo-Klouékanmè-Adjahonmé ». Je voudrais préciser que ce sont des routes. Il y en a trois. Il faut mettre plutôt « Dogbo-Toviklin-Klouékanmè-Adjahonmé ». « Dogbo-Lalo-Klouékanmè-Azové-Aplahoué ».

M. le Président. Monsieur Orou Sé Guéné !

M. Guéné OROU SE. Je voudrais anticiper un peu sur les travaux de bitumage de ces différentes localités en l'occurrence, lorsque vous prenez la traversée de Parakou, il y avait eu déjà un projet sur le bitumage réalisé sur le tronçon Parakou-Bérébouè. Demandez ici au Gouvernement, de nous donner les explications sur cette situation ? Parce que l'entrepreneur qui avait gagné le marché a mal fait les travaux, et on se demande si ces travaux-là doivent être repris ? Et demandez par anticipation au futur entrepreneur de s'appliquer parce qu'on ne souhaiterait constater de mauvaise qualité comparable à ce que nous vivons aujourd'hui sur ce tronçon Parakou-Bérébouè. C'est le premier point.

L'autre point, c'est pour attirer l'attention du Gouvernement, sur la politique de développement des routes parce qu'à nous de mesurer l'intérêt de l'Etat. Il y a des localités par exemple qui sont de grandes productrices de produits de rentes et de produits vivriers. Ces localités sont toujours laissées pour compte. Je demanderai à l'Etat, de penser à ces localités.

M. le Président. Monsieur Christophe Houssou !

M. Christophe HOUSSOU. Le dossier en étude ce jour, revêt une importance capitale car il s'agit du financement partiel du projet d'aménagement et du bitumage des routes comme Comé-Lokossa-Dogbo; la bretelle Zounhouè-Athiémé-frontière du Togo, Savalou-Tchetti - Frontière Togo et la bretelle Logozohè - Glazoué et Djèrègbé - Dja - Owodé - Frontière du Nigéria.

Monsieur le Président, quand on prend ces routes, l'un après l'autre, elles drainent un trafic important dont une forte proportion du poids lourd en provenance du Togo, du Ghana et du Nigéria. C'est pourquoi elles sont d'une grande importance pour nos populations et la communauté Ouest-Africaine. Monsieur le Président, quand on parle de la route, il ne faut pas oublier la sécurité. Je parle bien de la sécurité routière et humaine. C'est pourquoi j'attire l'attention du Gouvernement sur les accidents sur nos routes dont les pourcentages sont élevés ces dernières années.

Pour finir, je remercie très sincère la commission des finances et des échanges, et celle du plan, de l'équipement et de la production pour leur diligence. A l'endroit du Gouvernement, je l'invite à ériger des

minis postes de péages à des prix réduits pour que tout le monde participe à l'entretien de nos routes.

M. le Président. La parole est à monsieur Camarou Ali.

M. Ali CAMAROU. Pour ma part, je voudrais d'abord demander au ministre en charge des travaux des transports de bien vouloir nous présenter pour l'avenir les projets techniques des voies ou tout au moins les maquettes parce que le coût lié au kilomètre de voie me surprend. Je voudrais continuer en disant ici que pour le projet de contournement de Parakou et la traversée, à moins que je me trompe, c'est bien 59 milliards pour 17 kilomètres de voies. Par contre, pour le second projet concernant les autres voies, il y a 139 kilomètres de voies à 92 milliards. Je voudrais avoir une explication par rapport au décalage de coût au kilomètre qu'il y a entre ces deux projets.

M. le Président. Monsieur Evariste Sinkpota, vous avez la parole.

M. Evariste SINKPOTA. C'est le moment pour moi de remercier encore une fois le Président de la République pour sa volonté farouche de rénover le réseau routier de notre pays et de moderniser l'infrastructure routière de la ville de Parakou. C'est des projets qui contribueront à coup sûr au développement économique de notre pays. Un pays ne peut se développer s'il n'a pas un réseau routier performant. Je crois que le Gouvernement a vu juste en initiant et en cherchant de financement pour la mise en œuvre de ces projets. Nous devons accompagner le Chef de l'Etat pour ces genres d'initiative. Ces Accords de prêts méritent d'être ratifiés. Mais aussi, devons-nous inviter les ministres impliqués dans ces projets à prendre toutes les dispositions pour qu'un accent soit mis sur la qualité des travaux à exécuter, que le contrôle et le suivi soient rigoureux pour qu'on ait des ouvrages qui répondent aux normes internationales et qui permettent de rentabiliser l'infrastructure car il est inconcevable que les ouvrages réalisés à coût de milliards commencent à se dégrader quelques années après leur réception alors que nous n'avons pas encore fini de payer les dettes contractées. Nous n'allons pas seulement ratifier les Accords, je le dis souvent qu'il est de notre devoir de mettre en place un mécanisme de suivi et de contrôle des travaux

objet des Accords que nous ratifions parce qu'à l'heure du bilan, nous serons aussi comptable devant l'histoire et devant nos paisibles populations. Je souhaite, pour finir, que les projets de transport urbain soient également initiés au profit des autres communes comme celle de Toffo pour que le développement de nos principales villes soit effectif.

M. le Président. Monsieur Soulé Sabi a la parole.

M. Moussa SOULE SABI. J'ai simplement deux préoccupations, une par projet. En ce qui concerne le projet relatif aux routes structurantes, il est indiqué dans la partie caractéristique de l'Accord de prêt, qu'il y a une contribution de certaines banques commerciales, je crois à hauteur de 68%. A ma connaissance, nous n'avons pas sur le plan pratique ces exemples-là. Il y a des dossiers qui sont certainement passés mais comment cette contribution de ces banques primaires est mobilisée pour ne pas bloquer les projets pour lesquels elles sont sollicitées. Je pose la question parce que j'ai cherché mais je n'ai pas eu d'exemples concrets. On a fait appel à des banques commerciales, à des banques primaires pour supporter jusqu'à concurrence de 68%. Je voudrais qu'on me rassure que cela va être effectif pour ne pas boquer ces projets qui sont d'une importance que les uns et les autres ont soulignée.

La seconde préoccupation qui est relative au projet du transport urbain à Parakou, je voudrais savoir la date de démarrage effectif. C'est un projet extrêmement important et c'est l'occasion de féliciter le Gouvernement pour cela parce qu'aujourd'hui si vous connaissez la ville, effectivement la traversée est très pénible. Si vous avez un gros porteur devant, tous ceux qui le suivent sont à sa vitesse, à son rythme. Les accidents, curieusement sont monnaies courantes au niveau des carrefours. Vraiment, la circulation intérieure est pénible et la population attend de voir ce projet se réaliser. C'est pourquoi je voudrais qu'on les rassure par rapport à une certaine date imminente de son démarrage.

Voilà mes deux préoccupations, Monsieur le Président.

M. le Président. Nous allons laisser à présent la parole à monsieur Fagnon Nicaise.

M. Nicaise FAGNON. Je suis particulièrement heureux d'être dans un autre rôle, de vivre ce moment vraiment émotionnel, de voir concrétiser les projets que j'ai pu avoir à initier par le passé. Je voudrais remercier les anciens collaborateurs du Ministère des travaux publics et le Gouvernement pour avoir vu juste la nécessité de concrétiser ces projets.

Je voudrais attirer l'attention du Gouvernement que faire bitumer la route frontière du Togo, Tchetti, Savalou, Logozohè, Glazoué, c'est faire le travail à mis parcourt d'autant que de l'autre côté, la route Savè-Kétou est en voie aussi de bitumage. Il ne s'agit pas que d'un projet qui relie le Ghana par le Togo au Bénin. C'est un projet d'intégration régionale c'est-à-dire arriver à Dassa la route continue à Bètèkougou et il suffira de mettre un pont sur le fleuve Ouémé pour rallier Okpa et par là, aller sur la route Savè - Kétou et de là rentrer à Idigny pour rallier le Nigéria à la hauteur de sa frontière Way. C'est cela et c'est important que le Gouvernement note la nécessité d'enclencher en même temps le processus qui devra conduire tout au moins à poser d'abord un pont sur ce tronçon.

La deuxième chose, il y a le tronçon de route Gankpètè Dassa, marché Sokponta Gomè, long de 20 kilomètres. C'est le contournement, si on ne veut pas passer au carrefour, c'est par là qu'on passe pour rallier la route de Parakou, la route inter-Etats à la hauteur de Gomè. Les études ont été faites sur financement de l'union européenne depuis avril, mai 2011. C'est important de ne pas oublier cela. Il y a la route Banamè - Covè, Banamè - Pahouignan, long de 54 kilomètres qui permet de raccourcir le tronçon. Naturellement, il y a la route Houègbo, Toffo avec la nécessité de mettre un pont sur le Couffo permettant de réduire la distance entre le Couffo à la hauteur des terres Arabes et l'Atlantique et passant par Agbangnizoun, Abomey, Djidja, Tchetti, Doumè, Otola, Bantè et maintenant de Bantè, Djagbalo-Glazoué, et cela c'est extrêmement important. Dans la même veine, il est envisagé de faire Savalou - Djougou et on oublie le tronçon de route Savalou - Dassa - Dan, carrefour MOCAS à Bohicon parce que Akassato - Bohicon va s'arrêter au carrefour MOCAS. Or, de là à Dassa, vous voyez comment la voie est ondulée et il est important d'anticiper. De la même manière, l'anticipation doit se faire sur la route Dassa - Parakou.

Monsieur le Président, il y a le tronçon Savè - Djèrègbé - Ouèssè. Cette route a été réhabilitée, mise au gabarit et les ouvrages ont été déjà construits. Donc, c'est important que ceci soit pris en compte. Je voudrais demander au Gouvernement

si dans la mise en œuvre des études devant permettre de bitumer la traversée de Porto-Novo, Pobè-Obèlè, le tronçon de route traversée de Porto-Novo jusqu'à hauteur de Misséréti est prévu en autoroute. Est-ce qu'à défaut de bitumer de Zignan à Igolo passant par Ifangni en autoroute, est-ce que la traversée de Ifangni par la même source de financement est prévue en autoroute ? Parlant des questions de financement, je voudrais noter à ma satisfaction que le taux d'intérêt étant attractif bien qu'il reste à mobiliser 63 milliards pour le premier tronçon pour l'ensemble des routes totalisant 140 kilomètres, moi, je n'ai pas de doute que le financement va pouvoir être bouclé parce que les conditions de financement permettent vraiment aux banques commerciales de le faire. La commission des finances et des échanges a oublié de mentionner que le financement de la BAD de 47 milliards devrait être autour de 1% maximum pour une durée de 50 ans. Donc, c'est important.

Pour finir, je voudrais savoir si finalement tous les travaux qui devraient se faire au niveau du tronçon de route passant par Bopa ralliant Zoungbonou, Houéyogbé, les travaux confortatifs, est-ce que c'est terminé ? Parce que j'entends dire que l'entrepreneur n'est pas toujours payé et la route qui devrait se faire, c'est simplement des cagnasses qui ont été posées. Est-ce que c'est comme cela que la voie qui doit amener à l'auberge de Bopa doit rester ou bien il y a une couche de bitume qui doit être passée dessus ? Sinon, il va falloir prévoir la couche de bitume.

J'en ai fini et je voudrais souhaiter que la boucle du Couffo soit également rapidement faite parce que c'est une question de renforcement de la capacité en matière d'infrastructure, remercier tout le monde et chacun de nous.

M. le Président. Nous allons laisser la parole à présent à notre collègue Kora Gounou Zimé.

M. Zimé KORA GOUNOU. Je remercie le Gouvernement pour tout ce qu'il fait pour la population. Je veux parler d'abord de la traversée de Parakou. Je suis vraiment content parce que chaque année, ce tronçon fait des victimes parce que la route est étroite. Quand vous passez et qu'il y a un autre véhicule qui passe, vous ne pouvez plus dépasser, ou bien en venant vous êtes obligés de tomber dans les faussées. Ce projet m'a beaucoup plu.

En ce qui concerne la route de Kalalé, Monsieur le Président, quand vous prenez la route de Kalalé pour aller de Nikki à Ségbana, vous faites plus de 6 heures de temps alors que c'est une route qui fait 132 kilomètres seulement. Il y a des trous qui arrivent même au niveau des genoux.

(Rires)

Les véhicules sont obligés de s'arrêter et de contourner dans la brousse. Au moins si le Gouvernement n'arrive pas à faire les 132 kilomètres, il n'a qu'à faire au moins Nikki - Kalalé d'abord. Au moins le chef lieu de la commune, c'est Kalalé et après on verra. Parce que Kandi-Ségbana est déjà au point on ne parle plus de cela. Monsieur le Président, ce que je dis c'est la vérité. Quand on envoie même les entreprises pour charger les routes, ces entreprises ne font rien. J'en ai plusieurs fois parlé au ministre des transports, il dit qu'il vient et demande le nom de la société mais cela ne se fait jamais et c'est fini. Il y a actuellement la pluie, c'est 45 kilomètres Nikki - Kalalé, vous ne pouvez pas faire 3 heures de temps pour joindre une commune à une autre, c'est des problèmes. N'en parlons pas des villages qui sont à l'intérieur de la commune, il y a des ponts qui ont cédé. Le ministre des transports Aké Natondé et moi étions partis voir un pont à quelques kilomètres de Kalalé, lui-même il a vu. Les ambassadeurs américains sont passés là, ils ont vu le pont, l'ambassadeur a refusé de passer sur le pont et il a marché. Il est descendu de sa voiture et il a dit que sa voiture ne peut pas passer sur le pont avec lui et il est descendu pour marcher. Donc pendant la pluie, il n'y a plus de passage. Les gens ne peuvent plus passer. Le Gouvernement n'a qu'à voir ce qu'il peut faire.

M. le Président. Merci de ces informations poignantes C'est le tour de monsieur Ahouannougan Koffi.

Un député. Il a dit qu'il passe et il est sorti.

M. le Président. Il est sorti. Il y a monsieur Tchobo Valère.

M. Valère TCHOBO. Je voudrais sincèrement remercier les différents membres de la commission qui ont étudié ces différents dossiers et dire mon satisfecit au Gouvernement. Si les gens connaissent effectivement les tronçons dont on est en train d'énumérer aujourd'hui et dont la ratification va être faite tout à l'heure, je crois qu'on aura de raison à pratiquement voter avec les deux mains. Quand on parle du tronçon Savalou - Tchetti jusqu'à la frontière Togo, je vous dis, Monsieur le Président, que je ne connais pas de jour où il n'y a pas eu de braquages. Avec les malfrats, il y a eu tellement de victimes sur cette voie qu'aujourd'hui c'est avec fierté que tout à l'heure je vais demander aux collègues de ne pas hésiter cela devrait être de facto encore que cela arrange toute la nation. Cela facilitera l'intégration de nos populations parce que cela ne concerne que le Bénin, on ne parle pas seulement de Savalou mais cela va être non seulement pour le Bénin, le Togo et, pourquoi pas, la CEDEAO. Je crois que ces différents tronçons qui seront faits et qu'on énumère aujourd'hui, vont aussi tirer le Bénin par le haut. Le niveau économique de nos populations sera aussi tiré par le haut.

Je voudrais simplement finir en demandant aux uns et autres de prier sérieusement pour ce Gouvernement en l'occurrence son chef, le Président Thomas Boni Yayi. Je souhaite qu'on prie véritablement pour ce monsieur car il est bon, il est très dynamique, il se bat pour notre nation et surtout aujourd'hui la célérité que je vois dans le transfert des dossiers au Parlement, c'est vraiment notoire. Donc, je voudrais profiter du micro pour demander à toute la nation de continuer ou prier de manière sincère non seulement pour le Président mais pour tout le Gouvernement et prier aussi pour le Ministère des transports parce que, je comprends un peu et je vois la célérité avec laquelle ils font le travail aujourd'hui. Même les dimanches, ils sont parfois au Ministère. Je prie effectivement pour eux et je demande à tout le monde de remercier non seulement les différents ministres qui sont passés et leurs cadres et de vraiment prier pour eux. Que Dieu vous bénisse !

(Rires)

M. le Président. Merci, cher collègue, pour les bénédictions et les grâces que vous avez appelées sur nous tous ici présents !

Après les bénédictions, nous allons laisser la parole à monsieur Gaston Yorou.

M. Gaston YOROU. Je suis membre de la commission du plan, de l'équipement et de la production, donc, j'ai participé à l'étude des deux dossiers et j'ai même posé la question n°5 relative aux itinéraires du projet de transport urbain à Parakou. Les réponses qui ont été données ne me satisfont pas totalement et je voudrais des précisions. Si je prends la réponse à la question n°5, on m'a dit que la pénétrante, parce qu'il y a deux voies, s'arrêtait au marché Guéma et le contournement à la mosquée Alouda. Si c'était cela, je dis qu'il y a encore des problèmes. Cela ne fait pas encore la traversée de Parakou parce que le tronçon Guéma jusqu'à la radio Guéma, c'est le tronçon le plus meurtrier. Donc, je ne sais pas, peut-être qu'on n'a pas donné une bonne réponse. Si c'était cela, je crois que je serai très ravi de savoir que le tronçon, la pénétrante allait jusqu'au moins à la sortie c'est-à-dire à la radio Guéma. Ensuite, je voudrais également me rassurer que le reste des fonds destinés pour boucler le projet entre en ligne de compte de la levée de fonds demandée par le Gouvernement à la BOAD. Sinon, ici nous notons qu'environ 11 milliards et demi sont mobilisés. Le reste, j'espère que c'est dans ce cadre-là que l'on pourra le trouver et pour boucler vraiment ce projet.

Je voudrais donc, pour terminer remercier sérieusement et sincèrement le Gouvernement pour l'aboutissement heureux de ce projet pour que la ville de Parakou qui reçoit la quasi totalité des gros porteurs en partance pour le Niger puisse être soulagée et pour que les décès par accident puissent être réduits de plus de la moitié pour qu'on ait plus d'accident au niveau de cette voie là.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

M. le Président. Monsieur Goutolou Célestin a la parole.

M. Célestin GOUTOLOU. Je voudrais d'abord remercier les membres de la commission qui nous ont présenté des documents très clairs et bien digestes. Je m'en voudrais de ne pas remercier et féliciter le Gouvernement de notre pays et particulièrement son Chef, son Excellence le Président Docteur Boni Yayi pour les efforts qu'il ne cesse de consentir depuis 2006 dans le cadre de la modernisation de nos réseaux routiers.

Je suis particulièrement intéressé par la présente ratification en ce qui concerne l'aménagement et le

bitumage des routes structurantes en raison de l'importance des réseaux concernés qui sont dignes d'intérêt pour nos populations. Mais au même moment, j'ai quelques inquiétudes puisqu'en réalité le coût global de ce projet est estimé à 92 milliards. Mais, le présent Accord de financement de la BOAD ne porte que sur 25 milliards soit 27,17%. La réponse donnée par le Gouvernement lors des travaux en commission quant à ce qui concerne la mobilisation du reste du financement auprès des banques commerciales ne me rassure guère. C'est pourquoi je voudrais très humblement demander au Gouvernement de faire les diligences nécessaires pour que le bouclage de ce financement soit fait pour que nous puissions éviter les éléphants blancs.

Quant à l'Accord de ratification portant sur le financement partiel du projet de transport urbain à Parakou, je crois aussi que cela est également nécessaire et digne d'intérêt pour nos populations car en réalité ce projet permettra de rendre fluide le trafic et de régler également les problèmes d'insécurité routières. Cependant, Monsieur le Président, je partage aussi les inquiétudes des membres de la commission en ce qui concerne le non bouclage de ce financement. De plus, je voudrais demander au Gouvernement de s'intéresser aux autres villes traversées par des routes importantes. La situation de notre ville capitale Porto-Novo me préoccupe car, Monsieur le Président, cette ville n'a qu'une seule entrée et si le pont de cette ville-là cédait aujourd'hui, aucun député ne pourra venir à l'hémicycle ici. Mais quand nous prenons de l'autre côté, le carrefour Nadjo - Sortie Ouando – Akpro-Missérétié, surtout au niveau des descentes de projet SONGHAI et de Danto, c'est des points noirs qui enregistrent tous les jours des accidents de route.

Je voudrais demander très humblement et sincèrement au Gouvernement de faire quelque chose pour ces tronçons-là. Pour finir, je voudrais demander au Gouvernement ce qui se fait aujourd'hui par rapport aux tronçons Ikpilè - Adja-Ouèrè et puis la région Agonlin. Nous savons que ce tronçon-là a déjà été préparé par le même Gouvernement au temps du ministre Fagnon Nicaise pour recevoir des bitumes mais jusqu'au jour d'aujourd'hui, rien n'est fait. Je souhaiterais que le Gouvernement puisse prendre en compte ce tronçon-là.

M. le Président. La parole est à monsieur Youssoufou Bida.

M. Bida YOUSOUFOU. Monsieur le Président, quelques unes de mes préoccupations ont été prises en compte. Toutefois, je m'en voudrais de ne pas reconnaître tous les efforts qui ont été fournis dans le sens du développement équilibré et équitable de notre cher pays le Bénin surtout dans le domaine de la route. Je pense qu'avec le présent projet que nous sommes en train d'étudier, on a toujours entendu dire que certaines régions ne sont pas prises en compte, on a toujours entendu dire qu'il y a ceci, qu'il y a cela. Je pense qu'avec tout ce qui se fait, on doit pouvoir ne plus entendre ce qui se disait avant puisque, la plupart des préoccupations sont prises en compte.

Je voudrais également rappeler qu'effectivement si le taux d'indice de la pauvreté du Bénin dans la sous région est le plus faible, il y a de quoi puisque la pauvreté est multiple et multiforme, il y a beaucoup de formes de pauvretés. Si vous avez de mauvaise route, vous êtes encore un pays très pauvre et c'est pour cela que le Gouvernement actuel a vu juste et s'investit activement et fortement dans ce secteur qui fait beaucoup d'ouvertures aux populations. Cela permet aux femmes, à tous les acteurs économiques de poser les actes économiques. Pour tout cela je voudrais féliciter le Gouvernement et encourager le Gouvernement à continuer par faire beaucoup d'efforts. Et comme on le dit, tant qu'il reste à faire, il faut continuer par faire.

Je voudrais poser quelques deux questions au Gouvernement. Actuellement, il y avait par rapport au pont de Afon, c'est dans la commune de Djougou, le contrat avait été résilié avec l'entrepreneur qui lambinait. Je pense qu'il y a un autre entrepreneur qui a été choisi, je voudrais savoir actuellement où nous en sommes puisqu'on n'a pas le problème de financement, c'est des questions d'organisation, où nous en sommes ?

Ma deuxième préoccupation, je pense que l'ancien ministre député Fagnon Nicaise l'a posée déjà, c'est par rapport à la route qui s'est arrêtée dans la commune de Bopa, et qui normalement devrait continuer pour aller même jusque vers chez mon Président. Je voudrais savoir, par rapport à cette route, puisque c'est la troisième fois que moi, j'en parle ici, les dispositions qui sont prises pour que cette route soit achevée.

Ma dernière préoccupation, c'est par rapport aux dos d'ânes. Pour nous qui voyageons beaucoup et qui faisons de longues distances, dans beaucoup de communes, nous voyons des barricades, nous voyons des communes où carrément on casse le goudron, on met des bétons, je ne sais pas comment cela se gère ou bien comment cela se fait. Est ce qu'il y a une règlementation par rapport aux dos d'ânes ? Et s'il y en a ou s'il y en a pas, je voudrais

vraiment que le Ministère s'implique pour que... la circulation, puisqu'il y a beaucoup d'étrangers qui empruntent ces voies, pour que nous soyons vraiment un pays moderne.

Une dernière fois, je voudrais vraiment féliciter le Gouvernement pour tout ce qu'il fait et je l'encourage à continuer par faire.

M. le Président. La parole est à monsieur Tossou Emile.

M. Emile TOSSOU. Je dois quand même féliciter la commission pour sa diligence puisque c'est un dossier très important.

Je remercie très sincèrement le Gouvernement pour avoir pensé à la vie de ces populations qui, depuis des décennies traversent des calvaires à cause de l'état impraticable de ces voies.

Il faut avoir pratiqué ou traversé ces différents tronçons pour savoir de quoi il s'agit. C'est pourquoi, je salue l'effort du Gouvernement qui aujourd'hui veut que ses populations soient soulagées.

Nous devons reconnaître que le Chef de l'Etat, quoiqu'on dise, est véritablement un homme des grands travaux. Je le dis parce que, vous savez, il n'est pas facile de mobiliser les fonds. Quatre-vingt-douze milliards (92.000.000.000), c'est vraiment important et je tiens à dire, même si nous détestons la viande du lièvre, reconnaissons quand même tous, qu'il est un bon coureur. Donc, le Chef de l'Etat, il faut l'applaudir, il est un bon coureur.

(Rires des députés)

M. le Président. Merci beaucoup, cher collègue ! Vous avez de l'énergie, on doit vous envier pour l'énergie que vous déployez.

Monsieur Ahinnou !

M. Thomas AHINNOU. Je joins ma voix à celles des autres pour féliciter la commission et ensuite

pour dire un grand merci au Gouvernement parce que l'un des volets des dossiers que nous étudions aujourd'hui, me concerne directement. Le bitumage de la voie Comé-Lokossa-Dogbo.

Ceci dit, il faut reconnaître que ce tronçon reçoit énormément de trafic venant du Togo et du Ghana et pour aller au Nord. Donc, cela fait très longtemps déjà que nous supplions pratiquement l'Exécutif pour la recherche des fonds pour la viabilisation de cette voie. Au jour d'aujourd'hui, c'est fait. Je dis aussi un merci pour la réalisation de la bretelle Zounhouè-Athiémé-frontière Togo.

Parce que vous vous souveniez très bien, Monsieur le Président, lors de l'une de nos rencontres avec les populations, nous étions à Athiémé, nous avons traversé la voie où il y avait déjà un peu d'eau. Mais à notre retour, la voie était déjà si inondée que cela a été tout un problème pour revenir. Donc, je crois que tous ces éléments, joints au financement trouvé pour la réalisation du pont du fleuve Mono, constituent indubitablement un acquis.

Tout ce qu'il nous reste à souhaiter, c'est la bonne exécution des travaux, le sérieux que les entrepreneurs vont mettre dans la réalisation de ces travaux. Parce que nous savons très bien que dans le cahier de charges, l'épaisseur de la voie peut-être de cinq (05) centimètres de bitume mais en combinaison, de commun accord avec les cadres béninois, cette épaisseur de la voie peut être réduite et des fois est réduite. De cinq (05) centimètres de bitume, on se retrouve à trois (03) centimètres ou à deux (02) centimètres.

Donc, il faudrait que le Gouvernement qui est le maître d'ouvrage veille énormément à ces genres de choses pour que les voies construites à coût de milliards ne se dégradent pas du jour au lendemain.

Je n'oublie pas le tronçon Dogbo-Toviklin-Lalo et Adjahonmé, la traversée du Mono profond. Cela, vous savez très bien que les populations de ces zones sont de grands producteurs. Donc, la réalisation de cette voie facilitera aussi la vie à beaucoup de nos populations.

Donc, encore une fois, merci à la commission pour la diligence qui a été faite pour le traitement du dossier et merci au Gouvernement.

M. le Président. La parole est à monsieur Chabi Sika.

M. Karimou CHABI-SIKA. Je m'en voudrais de ne pas ajouter ma voix à celles de mes collègues qui m'ont précédé pour montrer l'importance de ces deux dossiers. Mais plus particulièrement, je crois que les collègues, lorsque je les suis, je sens qu'ils n'ont pas la maîtrise que j'ai du dossier de Parakou.

Le dossier de Parakou est un peu comme ce dossier-là, celui d'Akpro-Misséréfé, Avrankou, Dangbo, Bonou et Kpédékpo. Où, lorsque vous ouvrez un poste radio, vous n'entendez que les grogneurs. A propos et à contre propos, c'est toujours cette voie. On aurait pu penser que ces populations exagéraient mais elles avaient raison. Elles avaient raison parce qu'aujourd'hui, pour ceux qui vont loin à l'intérieur du pays, si cette voie n'avait pas été faite, le calvaire aurait été terrible. Le calvaire aurait été franchement terrible.

Je voudrais donc, tous ces grogneurs, tous ceux qui ont fait toutes les pressions, aussi bien sur le Gouvernement que sur l'Assemblée Nationale pour qu'on en arrive à la réalisation de cette voie, qu'on leur rende grâce d'avoir su faire l'alerte.

Je rappelle cette situation parce qu'elle est très similaire à la situation des voies de Parakou. Ici à Parakou, ce n'est pas tellement un problème d'enclavement, mais les populations en parlent tellement parce que chacun a pratiquement son tour d'aller visiter un parent qui a eu un accident sur cette voie, à l'hôpital. Et chaque fois que vous allez en visite, ne parlons même pas de nous députés, c'est devenu comme un lieu de pèlerinage, où vous avez toujours quelqu'un que vous devez aller visiter et c'est toujours cette voie-là, ce tronçon qui est la cause de ces multiples accidents. Et évidemment, avec les radios qu'il y en a aujourd'hui à Parakou, il y en a, je crois, près de quatre ou cinq, quand vous changez de station, on vous parle de choses, et cela retombe sur cette voie. Je pense que le Gouvernement fait œuvre utile de trouver enfin une solution à ce tronçon qui a suffisamment déjà mangé de vies humaines. J'en parle pour attirer l'attention de mes collègues sur l'urgence de cette voie, surtout les insistances des populations, qu'une solution soit trouvée et je sais que notre Parlement sait toujours répondre aux cris de cœur des populations, que nous allons tout à l'heure donner le quitus au Gouvernement pour aller à la réalisation de ces infrastructures.

M. le Président. La parole est à monsieur Bio Kansé.

M. Boni Gansè BIO KANSI. Je remercie également le Gouvernement pour ses efforts dans le cadre du désenclavement de nos régions. Je remercie aussi les deux commissions pour la qualité des rapports. Je salue tous les députés qui, tout à l'heure vont voter massivement pour ces deux rapports.

Lorsqu'on prend d'abord le projet qui a trait au Mono-Couffo, ce sera une grande joie pour ces populations parce que la route Comé-Dogbo jusqu'à Aplahoué est impraticable. De toutes les façons ce n'est pas mon collègue Tchocodo qui va me démentir tout à l'heure. Il va jubiler.

Lorsqu'on connaît ces populations, surtout celles du Couffo, c'est de bons travailleurs. Je connais le milieu pour avoir fait au moins deux ans là-bas. Athiémé, Comé, Lokossa, Ouèdèmè, tout cela, ce sont de bons travailleurs. C'est pour cela que je vais souhaiter que le Gouvernement puisse se pencher, dans le cahier de charges, pour qu'on puisse prévoir, dans la réalisation des ouvrages, ne serait-ce que des retenues d'eau aux populations, de pouvoir bénéficier ou de pouvoir faire des activités agropastorales. Ceci sera très intéressant.

S'agissant de Parakou, la deuxième ville de notre pays, va désormais et bientôt jubiler aussi. Ils l'ont déjà dit, la route a fait tellement de mort, on en revient pas. Mais je voudrais me poser une question, quelles sont les mesures qui seront prises pour éviter l'excès de vitesse dans les voies qui seront bientôt tracées ? Parce que malgré l'état des voies actuellement, les gens filent. Alors, lorsque la voie sera bien faite, ce sera des excès de vitesse. Quelles sont les mesures prévues pour limiter les excès de vitesse ? Surtout quand on sait que c'est une voie qui est empruntée par les véhicules qui vont en direction du Niger, qui sont sortis du port.

La deuxième question a trait aux populations riveraines qui seront mises en mal. La question de dédommagement des populations. Il va falloir résoudre ce problème pour éviter d'entraver les travaux. C'est une question très importante. Ceux qui ont le droit d'être dédommagés, il faut qu'on le fasse. Ceux qui n'ont pas le droit, il faut le faire aussi, pour éviter... On a vu le problème de Tourou ici, de l'aéroport de Tourou. Il ne faut donc pas que cette situation se répète.

Ma dernière question a été déjà posée par quelqu'un, je la réitère parce qu'elle me semble très importante. A quand le démarrage des travaux pour les travaux de Parakou ? Parce que Gbadamassi et ses frères députés seront interpellés pour cela. Donc, qu'on nous dise exactement quand est-ce que les travaux vont commencer.

M. le Président. Nous allons, à présent, laisser la parole à monsieur Okounlola.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Je suis dans l'obligation de remercier le Gouvernement à double titre aujourd'hui surtout par rapport à ces deux dossiers.

Le premier dossier, il y a ceux qui m'ont précédé qui ont déjà suffisamment expliqué et je crois que je ne me trompe pas, il ne doit pas y avoir dans cette salle, un député qui ne connaît pas Parakou. Je ne crois pas ! Donc, s'il y en a qui ne connaissent pas, il faut qu'ils s'y rendent pour savoir que véritablement, cette population est toujours exposée. Ce n'est pas de la politique, c'est la réalité des faits. Parce qu'à chaque instant, quand vous prenez la voie pour traverser Parakou et aller vers le Nord, je crois que cette voie-là, on peut l'appeler "mouroir". Si cette traversée peut être réalisée, vraiment, ce serait un ouf de soulagement. Je souhaiterais ...

Moi, j'ai une seule inquiétude. La seule inquiétude que j'ai, est-ce que ce serait une réalité ? Est-ce qu'après la ratification, est-ce que les gens vont commencer ? J'attire l'attention du Gouvernement pour dire qu'il nous a donné de l'espoir et je veux que cet espoir devienne une réalité. Cela, je le demande et je veux que le Gouvernement entende cela vraiment.

La deuxième chose, c'est que dans ce même hémicycle, il y a des collègues, à juste titre, qui ont toujours dénoncé que le développement n'est pas équilibré dans le pays et on a toujours mis en exergue une partie de notre région qui est le Mono-Couffo. Je suis très heureux qu'aujourd'hui, j'entende la ratification qui prend en compte cette zone, et je souhaiterais que le Gouvernement...

Vous savez bien quand on parle d'Athiémé à la frontière, c'est une voie effectivement, qui est complètement dégradée et je crois que c'est bon que le Gouvernement ait choisi cette voie-là. Maintenant, quand on prend Comé jusqu'à Dogbo, cette route est impraticable et surtout que c'est une route qui est toujours appliquée par les voies. Donc, c'est une route qui est exploitée et je crois qu'il est fondamental, quand les gens prennent le contournement de Djougou pour venir à Lomé, cette route est tellement exploitée qu'il est important que le Gouvernement prenne conscience qu'il faut démarrer ces travaux le plus tôt que possible.

Moi, je voudrais aussi attirer l'attention des collègues sur un fait. C'est que nous sommes un pays, nous avons peu de ressources et toutes ces ratifications, c'est de la mobilisation des ressources et le Gouvernement court à droite, à gauche pour chercher des moyens et mobiliser ces ressources afin que... Je crois que notre Gouvernement est conscient que la situation de la modernisation du réseau routier au Bénin est capitale. C'est pourquoi il faut vraiment équilibrer ces actions. Et je vois que nous allons accompagner le Gouvernement parce que, comme certains le disent, le développement d'un pays passe par le développement de la route.

Aujourd'hui, quand vous prenez dans l'Atacora, pour ceux qui connaissent bien le pays, quand vous quittez Birni pour aller jusqu'à Banikoara, ce que généralement les collègues de là-bas appellent la route 2KP, Kérou, Pehunco, Kouandé et quittez Kérou pour aller à Banikoara, c'est un calvaire. Cela veut dire quoi ?

Cela veut dire que pour certains qui pensent qu'il n'y a pas des zones difficiles d'accès là-bas, il y en a en pagaille et le collègue Kora l'a dit.

Cela ne fait pas deux semaines, je suis revenu de Kalalé. J'avais une courbature de 72 heures après avoir fait 47 kilomètres.

(Rire des députés).

Une courbature de 72 heures ! C'est pour vous dire quoi ? Et je suis parti avec une 4x4. Donc, vous voyez. Sur cette route-là, quand je passais, j'ai rencontré trois véhicules. Les 505 ! Vous vous rendez compte, ceux qui sont dedans ! Si avec ma 4x4, j'ai fait 72 heures, vous vous rendez compte que ceux qui sont dans les 505 dans un état délabré, c'est vraiment, c'est vraiment...

(Rire des députés)

Vous avez deviné ce que cela veut dire.

Donc, je souhaiterais vraiment que le Gouvernement puisse hiérarchiser ces actions à poser afin que véritablement le développement puisse prendre en compte toutes les régions de notre pays.

Mais néanmoins, il y a certaines routes que le Gouvernement nous a déjà annoncées ici, que jusque-là, je ne vois pas venir. Je voudrais poser un certain nombre de questions.

La première question que je voudrais poser, c'est que, entre-temps, le Gouvernement nous a dit qu'il a mobilisé six-milliards-cinq-cent-millions (6.500.000.000) pour la réalisation de la route Savè-Okéwo et qu'il faut une mobilisation complémentaire. Qu'en est-il de cette route aujourd'hui ? Est-ce qu'on a continué de chercher à mobiliser ? Que le Gouvernement nous dise réellement ce qui se passera avec cette route.

La deuxième chose, Ouèssè, dans les Collines, le marché de Ouèssè est un marché international. C'est un marché international qui est toujours,...même Glazoué aussi. Donc, il y a la route Kilibo-Kèmon-Ouèssè et venir sortir à Assèkè qui est une route fondamentale. Par rapport à cette route, je voudrais que le Gouvernement nous dise ce qu'il veut faire. Est-ce que les études qui sont prévues sont faites ? Comment cela va se passer avec cette route, surtout avec le deuxième mandat du Docteur Boni Yayi ? Et cette route ne dépasse pas 50 kilomètres.

J'ai une dernière question qui vraiment m'intrigue et je voudrais demander au ministre, au Gouvernement, surtout au Ministère des travaux publics. Depuis que nous sommes dans cette maison, depuis que nous avons commencé les ratifications, tous les projets qui viennent, il y a une composante qu'on appelle appui institutionnel. Si vous prenez le premier projet par rapport à Parakou, à la page 4, on a parlé d'appui institutionnel, d'achat de deux véhicules, de matériels informatiques. Quand vous prenez le deuxième dossier, à la page 6, on a dit appui institutionnel, achat de deux véhicules et de matériels informatiques. Donc, s'il y a 50 projets au Ministère des Travaux Publics, il y a 50 projets X n véhicules qu'on achète. Mais il y a combien de cadres au Ministère des travaux publics pour qu'on achète tout le temps, c'est-à-dire tout le temps qu'il y a un projet, et nous avons plusieurs projets dans le pays, avec toutes les mobilisations, n'importe quel projet de ratification qui vient ici, il y a appui institutionnel. Je voudrais que le Gouvernement nous explique. Est-ce que c'est seulement le Ministère des travaux publics qui utilise tous ces véhicules, ou bien ils amènent cela ailleurs ? Je crois qu'il faut qu'on arrête cela. On arrête que tout le temps, il y ait cet appui institutionnel et que tout le temps on doit mettre des véhicules, cela ne sonne pas bien. Que le Gouvernement nous explique pourquoi chaque fois, il y a toujours de véhicule et de matériels informatiques.

M. le Président. La parole est à monsieur Tchocodo.

M. Gabriel TCHOCODO. Je suis tenté de dire aujourd'hui que mes coups de gueule, que mes cris de détresse ont commencé à porter leurs fruits.

En effet, qu'il vous souvienne que durant les cinquième et sixième législatures, je n'ai cessé de crier haut et fort, l'injustice flagrante et indéniable qui est faite au département du Couffo et ce, dans tous les domaines.

Le bitumage de la route Comé-Lokossa-Dogbo est certes, l'un des soucis des populations du Couffo, obligées d'emprunter ce tronçon pour se rendre à Cotonou, la capitale économique de notre pays. Toutefois, ce dossier appelle de ma part, les observations suivantes :

1. Il s'agit d'une ancienne route auparavant bitumée, donc d'une reprise de bitumage pour remettre cette route dans l'état où elle était avant 2006. En effet, cette route s'est profondément dégradée depuis ces dernières années en raison notamment du détournement vers ce tronçon du trafic des gros porteurs, venant du Niger, du Burkina-Faso et du Nord Bénin, suite à la dégradation prononcée du tronçon Bohicon-Cotonou.
2. Or, durant les 5^{ème} et 6^{ème} législatures, notre Parlement a voté plusieurs lois relatives au financement dans les autres départements du pays, de nouvelles routes, c'est-à-dire des routes recevant leur première couche de bitume et ce, pour un montant de plusieurs milliards de nos francs et pour des centaines de kilomètres.
3. Comé et Lokossa sont situés dans le département du Mono, je rappelle et j'informe ceux qui ne le savent pas. Comé et Lokossa sont donc situés dans le département du Mono et Dogbo dans celui du Couffo. Par ailleurs, entre le dernier arrondissement de la commune de Lokossa, à savoir l'arrondissement de Houégamey et Dogbo, il n'y a que 08 kilomètres. C'est-à-dire que lorsque le bitumage de la route Comé-Lokossa-Dogbo sera réalisé, ce projet permettra au département du Couffo de ne bénéficier que de 06 kilomètres environ de reprise de bitumage pendant les huit ans du régime de Yayi.
4. Pourquoi au niveau des composantes du projet, il n'est pas prévu des travaux au

niveau du grand carrefour de Dogbo à l'instar de ce qui a été fait au carrefour de Dassa et qui nous a coûté quatre milliards et demi de nos francs ? Pourquoi aucun contournement de la ville de Dogbo n'est prévu au contrat ? Parce qu'il s'agit du Couffo !

Voilà quelques interrogations et quelques observations qui font que je ne voudrais point me verser dans un optimisme béat pour le Couffo. Je voudrais plutôt continuer de voir ce projet sous un angle utopique jusqu'à sa réalisation complète parce qu'il s'agit d'un financement partiel et je ne voudrais pas me réjouir trop vite à l'avance à l'instar de certains griots du régime.

Somme toute, et au regard de tout ce qui précède, je ne suis pas encore prêt à me frotter les mains ni à crier victoire. Je ne le ferai que le jour où les axes routiers Dogbo-Lalo-Klouékanmè-Adjahonmé et Dogbo-Toviklin-Klouékanmè seront pris en compte et réalisés pour le bonheur des populations du Couffo. Je rappelle d'ailleurs que ce fut la décision qui a été prise au deuxième conseil des ministres du Gouvernement du changement le 26 avril 2006 mais qui n'a jamais été concrétisée depuis 08 ans.

L'avènement du bitumage des axes routiers cités supra, devait permettre aux populations du Couffo de se sentir encore béninoises parce que quelque chose de nouveau aura été fait pour elles et ce ne sera que justice faite. Oui ! Justice faite parce que jusque-là, le département du Couffo croupit sous le poids d'une injustice flagrante qui ne se constate pas uniquement dans le domaine routier mais aussi et encore, dans d'autres domaines. Comme par exemple, le domaine de l'éducation.

Savez-vous en effet, qu'avec soixante-dix-huit (78) établissements secondaires, le Couffo n'a que neuf (09) professeurs certifiés sur cinq-mille-huit-cent-quatre-vingt-quatorze (5.894) enseignants ? Alors qu'avec soixante-onze (71) établissements secondaires, un autre département du pays dispose de cent-neuf (109) professeurs certifiés sur quatre-mille neuf-cent-quatre (4.904) enseignants ?

Savez-vous par ailleurs que sur près de trois-cent-milliards de francs inscrits au Projet d'Investissement Public, (PIP 2014), le Couffo n'a droit qu'à 3%, soit neuf milliards (9.000.000.000) ? Le Couffo est dans le concert des départements du Bénin, un département marginalisé qui fait office de parents pauvres. En tant que tel, il n'a pas droit à des routes bitumées et ses fils et filles n'ont pas droit à un enseignement de qualité. De même, aucun investissement important ne doit s'y effectuer

afin de le maintenir dans un état de pauvreté avancé.

Dans ces conditions, comment voulez-vous qu'avec 06 kilomètres de reprise de bitumage, encore à l'étape de projet et de financement partiel, nous, authentiques fils et filles du Couffo, puissions nous sentir fiers ?

Je voudrais donc, pour terminer, dire au Président Boni Yayi et à son Gouvernement :

1- Que l'histoire est là, têtue et retiendra que le Couffo aura été piétiné et marginalisé durant 08 ans et bientôt 10 ans.

2- Que les populations du Couffo réclament justice et réparation du préjudice subi ou du tort qui leur a été fait.

3- Qu'ils, c'est-à-dire le Président Boni Yayi et son Gouvernement, devraient et pouvaient mieux faire pour le département du Couffo.

(Remous dans la salle).

M. le Président. La parole est à monsieur Gbènamèto.

M. Jonas GBENAMETO. Je voudrais d'abord explorer le texte à partir de la page 3. Il a été dit que la route Djèrègbé Dja-Owodé, frontière du Nigéria, permet la liaison entre le Bénin et le Nigéria à partir de la ville de Badagri et sert de déviation à une partie importante du trafic vers le poste frontalier de Sèmè. C'est vers le poste frontalier de Dja et non le poste frontalier de Sèmè.

A cette même page, il est dit que cette voie est impraticable en saison des pluies. Je rectifie en disant que cette voie est impraticable en toute saison.

Allons ensuite à la page 5. Il est dit que l'étude du coût de la voie Djèrègbé Dja-Owodé-frontière du Nigéria a été faite en 2005 et actualisée en 2009. Je veux bien signifier que nous sommes en 2014, donc une nouvelle actualisation s'impose pour que le coût soit réellement cerné et maîtrisé.

Allons à la page 7. On dit, "à cet effet, les mairies assureront par l'intermédiaire de leur service technique, la supervision générale des différentes prestations". Etes-vous sûrs que les mairies disposent des services techniques assez outillés pour une telle supervision générale ?

Un peu plus en bas, les collègues l'ont dit, une mobilisation de 68,86% s'attribue aux banques commerciales. Est-ce que cette mobilisation serait effective ? S'agissant du contenu, je veux vous dire ou vous informer que cette voie, gare Djèrègbé-Sèmè-Podji Owodé, frontière Nigéria a déjà fait l'objet de plusieurs poses de première, deuxième, troisième, quatrième pierres. Et aujourd'hui, il s'agit d'un financement partiel. A quand le bouclage de ce financement, quand on sait qu'il y a une dernière et récente pierre qui a été récemment posée ?

L'autre préoccupation, c'est la qualité de cette voie-là. Vous savez que cette voie est ouverte au trafic des gros porteurs. Et si cette voie, la qualité ne suit pas, elle sera dégradée rapidement parce que les chargements hors gabarie que nous constatons seront à foison sur cette voie étant dit que cette déviation, malgré l'état de cette voie était intensément exploitée par les transporteurs. Donc, vous imaginez l'engouement qu'il y aura lorsque cette voie sera bitumée. Donc, la qualité s'impose pour que cette voie dure.

Ma dernière préoccupation, c'est de savoir si on peut valoriser cette voie, sans envisager une traversée, une voie qui traverse tel un contournement, la mairie de Sèmè-Podji. Ce contournement à mon égard ou à mon humble avis, devrait passer par l'arrondissement de Djèrègbé, par l'arrondissement d'Aholouyèmè, via Kétonou, via Ekpè tomber sur Sèkandji, pour que ce contournement évite l'encombrement que nous avons déjà sur la voie Sèmè-Cotonou. Je veux finir en disant qu'il est temps que le Ministère des travaux publics nous indique le garage qui arrive à abriter tant de véhicules dont nous autorisons l'achat, chaque fois que nous ratifions les Accords de prêts. Merci !

M. le Président. Bien, merci beaucoup ! Monsieur le député, vous avez fini, je suppose ? Le dernier de la liste, monsieur Honfo Charlemagne

M. Charlemagne HONFO. Comment ne pas me réjouir lorsqu'on parle de la ratification de l'Accord de prêt devant permettre la réalisation de la voie

Djèrègbé Dja-Owodé jusqu'à la frontière du Nigéria ? Ma satisfaction serait totale si je n'ai pas gardé en moi la nostalgie de beaucoup d'autres coups assenés à cette commune. Qu'il vous souvienne que c'est à notre corps défendant que l'hôpital moderne, que les Japonais devraient réaliser chez nous, a été détourné pour être construit dans une autre zone. Si vous comptez combien de fois les manœuvres sont mises en œuvre pour empêcher la concrétisation de la réalisation du second port en eau profonde de Sèmè, mais, je sais que le Chef de l'Etat a toujours, de par ce que nous observons, ce que nous entendons, manifesté son attachement à notre commune. Mais, Monsieur le Président, cela fait une sixième fois que le Chef de l'Etat est allé lancer la réalisation de la voie Dja-Djèrègbé-Dja-Owodé et à cinq jours, le Président de la République a reçu les fils de Sèmè-Podji pour leur parler de la voie, après avoir fait un dernier lancement, bien sûr.

En 2008, j'ai constaté que le Président, à la veille des élections municipales, avait manifesté sa grande volonté, accompagné de tous les cadres du Ministère des transports pour lancer cette route. En 2011, à la veille des élections, le Chef de l'Etat a fait les mêmes exercices. Mais nous voilà encore à la veille des élections que le Chef de l'Etat annonce. Mais subitement, le Chef de l'Etat a commencé encore par manifester son attachement à cette commune. Je crois que, je suis en position et j'ai demandé à l'ensemble de mes collègues de voter pour cette ratification en jouant notre partition, parce que je reste dubitatif de ce que le Chef de l'Etat réalise effectivement ce projet. Je sais également que des manœuvres sont orchestrées pour annuler d'autres projets dans Sèmè-Podji, et vous avez entendu d'ailleurs, en faisant une digression que l'Université de Porto-Novo est en voie d'être détournée entre autres. Tout cela résumé, je voudrais m'interroger. Est-ce que le Chef de l'Etat a effectivement de la volonté de faire quelque chose pour notre zone ?

Sinon, quand vous prenez même le projet de réalisation de la voie Djèrègbé-Dja-Owodé, je ne vois pas comment on peut le réaliser (le projet) sans penser au contournement de la voie de Kraké qui passe par Thobo en reliant Djèrègbé. Parce qu'en réalité, comme la voie Cotonou - Porto-Novo, arrivée au niveau de Sèmè n'est pas en double, on devrait penser au contournement qui passe par Kraké-Thobo pour arriver directement à Houinta. Mais il se fait que comme c'est une zone complètement abandonnée, délaissée qui n'intéresse que quand on a besoin des voix, et quand on est à la veille des élections, nous comprenons et je vais demander à tous mes collègues que c'est vrai que le Chef de l'Etat n'a aucune volonté de nous réaliser cette voie mais

néanmoins de nous accompagner à ratifier pour qu'il ne dise pas, ou qu'il ne vienne pas dire à nos parents que c'est nous qui avons refusé.

Enfin, Monsieur le Président, à quand la réalisation du projet de la voie de contournement de Cotonou qui traverse la voie d'Agblangandan ? Donc, je voudrais que les cadres du Ministère nous renseignent sur ce qu'il y a. Et vous savez que Sèmè-Podji aujourd'hui, est une grosse agglomération. De sorte quand même que tout ce qui se passe à Cotonou, les effets directs, c'est nous qui ressentons. Donc, j'estime quand même qu'après la réalisation de lotissement d'un arrondissement comme Agblangandan, on devrait avoir un plan de tracé de voie, je trouve quand même que cet arrondissement qui se trouve aussi dans cette commune est délaissée. Si les cadres du Ministère peuvent nous renseigner aussi sur ce qu'ils pensent de la réalisation du projet de la voie 40 de Sèmè, enfin commencer par Agblangandan jusqu'à Sèmè-Podji s'ils ont des informations, des renseignements à nous donner là-dessus ce serait bien. Voilà un peu, Monsieur le Président, mes préoccupations liées à la réalisation ou à la ratification de cet Accord de crédit. Merci !

M. le Président. Nous avons terminé la liste, cela a été long, même très long, nous allons passer à la phase des réponses. La parole est donnée à la commission pour les réponses. Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Grégoire LAOUROU. Je crois que nous avons enregistré beaucoup de questions, nous avons enregistré aussi beaucoup de félicitations adressées au Gouvernement s'agissant de la pertinence de ces différents projets. Et au nombre des questions, nous en avons retenu trois ou quatre qui méritent d'être remises ici sur la table pour que nous essayions de leur trouver des solutions. Trois ou quatre parce que ces questions-là, nous les avons effectivement posées en commission et le Gouvernement a essayé autant qu'il l'a pu, de donner les informations que nous avons consignées dans le document « Questions – Réponses ». Mais il se trouve que ces réponses-là n'ont pas pu apparemment donner satisfaction à nos collègues qui ont parcouru ces documents. Voilà pourquoi, je voudrais remettre la question et essayer de donner les explications qui nous avaient été fournies par le Gouvernement, quitte au Gouvernement de compléter au besoin les explications que je vais donner.

Alors, la première question, Monsieur le Président, les collègues ont voulu savoir quelle est la contribution des banques commerciales dans la mise en œuvre de ces projets-là, étant donné qu'il était prévu que la BOAD, le Gouvernement et les banques commerciales se mettent ensemble pour contribuer au financement des projets ? Cette question était effectivement importante parce que si une des parties prenantes ne donne pas sa contribution, il est évident que la réalisation du projet pourrait prendre un coup. Alors, la réponse qui nous avait été donnée c'est que le Gouvernement et la BOAD ont déjà rempli les formalités qui conviennent pour la mise à disposition de leur contribution. Mais s'agissant des banques commerciales, le ministre nous avait dit qu'il y avait des dispositions qui étaient en cours également et que dans les réponses nous aurions le point de cette situation-là. Malheureusement, nous n'avons pas dans le dossier qu'il a transmis cet élément. C'est peut-être pour cela que les collègues ont jugé utile de revenir sur la question et par rapport à cela, je souhaiterais que le Gouvernement apporte tout l'éclairage nécessaire pour apaiser les uns et les autres.

La deuxième grande question, c'est par rapport à la route Savalou-Djougou.

Les honorables députés ont estimé que si tous les efforts qui sont salués ici à travers la réalisation des autres projets, si tous ces efforts-là arrivaient à terme et que ce tronçon Savalou-Djougou n'était pas pris en compte, il resterait effectivement quelque chose à faire puisque non seulement cette route dessert un certain nombre de pays de l'hinterland, mais également les populations de notre pays, et en son état actuel, le tronçon pose des problèmes et il faudrait que quelque chose soit fait au plus tôt pour éviter que cela ne se dégrade davantage. Le ministre nous a dit qu'il y avait des études déjà qui étaient engagées et que très bientôt cela allait se faire. Alors, la question des honorables députés, c'était de dire, d'accord pour les études mais la recherche de financement où est-ce qu'on en est ? Je crois que c'est ce dernier aspect qui n'a pas été pris en compte dans la réponse fournie par le ministre. Voilà pourquoi cela aussi revient encore ici au niveau de nos discussions.

Le troisième point, c'est que pour l'ensemble de ces infrastructures que nous réalisons, il y a deux problèmes qui se posent, le problème de l'entretien des ouvrages, une fois qu'ils ont fini d'être réalisés, il faudrait effectivement les entretenir. Et au-delà, les collègues sont allés plus loin en faisant une proposition pour faire observer que s'agissant de nos routes, il n'y a pas un effort suffisamment pour amener les usagers à contribuer à l'entretien de la route. Et c'est dans ce sens qu'ils ont suggéré que

des postes de péages soient installés sur certaines de nos voies pour amener les usagers à contribuer par le paiement de ces frais de passages-là, à l'entretien de ces routes, pour autant que les frais ou les ressources qui auraient été mobilisées à ce titre seront effectivement bien gérées et gérées pour les causes au titre desquelles ces ressources auraient été mobilisées.

Voilà les éléments qui sont restés en substance ou en suspens par rapport à nos discussions et comme vous pouvez bien le constater, seul le Gouvernement pourra nous permettre d'apporter l'éclairage nécessaire à ces trois grandes préoccupations que j'ai essayé de résumer ici. Sinon pour le reste, je crois que les collègues ont félicité le Gouvernement pour tout ce qui a été fait et ont souhaité que des efforts soient faits pour le reste des infrastructures afin que l'ensemble du réseau routier de notre pays soit rénové. Merci !

M. le Président. Merci de vos explications ! Nous allons les compléter à travers l'intervention du Gouvernement. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Bio Toro OROU GUIWA, ministre chargé des relations avec les institutions Monsieur le Président, mesdames et messieurs les honorables députés, avant toute chose, je voudrais remercier et féliciter au nom du Gouvernement, l'ensemble de la représentation nationale pour sa célérité accoutumée dans l'examen des dossiers d'Accords que lui soumet le Gouvernement pour l'autorisation de ratification. Cela est tout à fait à l'honneur de la représentation nationale et pour s'il en était encore besoin, l'attachement de chacun d'entre vous au bien être de la population que vous représentez.

S'agissant des projets qui sont soumis aujourd'hui à votre examen, je voudrais remercier la commission des finances et des échanges pour la célérité dont elle a fait preuve dans leur étude et surtout pour la qualité des rapports présentés.

Au cours de l'examen de ces projets en commission, un certain nombre de questions avaient été posées au Gouvernement, auxquelles le ministre compétent, je crois a répondu, même si certaines appellent encore des compléments. Je constate que toutes ces questions et celles qui ont été déposées aujourd'hui prouvent quand même l'intérêt que suscitent ces projets pour la représentation nationale. Alors, je voudrais remercier toutes les contributions qui ont été

apportées ici, et surtout les félicitations et les encouragements au Gouvernement.

Je voudrais répondre à certaines questions que nous avons notées ici et que les collaborateurs du ministre ont identifiées aussi, pour lesquelles ils ont apporté des réponses. S'agissant par exemple du coût des projets par kilomètre, je ne sais pas s'il faut prendre par orateur ou par député ou bien répondre aux questions globalement. Je crois qu'il y a des questions...

M. le Président. Monsieur le ministre, je voulais juste demander aux collègues, tout au moins à certains de prêter une attention soutenue aux réponses que vous donnez. Parce que j'observe qu'il y a certaines petites réunions en aparté. Merci, vous pouvez reprendre la parole, monsieur le ministre.

M. Bio Toro OROU GUIWA. D'accord ! Donc, je voudrais répondre rapidement à quelques unes des questions quand même, parce qu'elles sont nombreuses. Il y a un volume de questions auxquelles nous avons à répondre.

S'agissant des coûts des projets par kilomètre, c'est plus facile, cela a été posé en ce qui concerne la différence du coût constatée entre le projet de Parakou et le projet de la boucle du Mono. On dit que la traversée de Parakou est un projet urbain avec deux fois deux voies en terre plein central. Par contre, les autres projets concernent des profils en travers normal, une fois deux voies avec des profils de deux fois deux voies, d'un linéaire total d'environ 10 kilomètres à Comé, Lokossa et Dogbo. C'est ce qui explique la différence entre les coûts par kilomètre de ces projets. C'est vrai que les dépenses ne sont pas les mêmes en ville comme en rase campagne.

S'agissant des études de bitumage, pour Dogbo, Lalo, Klouékanmè, Adjahonmé, Dogbo, Toviklin, Klouékanmè, et Azové Klouékanmè, le financement sera recherché après la finalisation des études actuellement en cours. Oui, les études sont en cours.

M. le Président. Allez-y, monsieur le ministre ! Si vous pouvez résumer cela et globaliser les questions les plus importantes et le reste, vous pouvez l'envoyer par écrit.

M. Bio Toro OROU GUIWA. Pour les questions les plus importantes... D'accord ! Si c'est comme cela, je crois qu'il y a des, disons... Je voudrais dire globalement que

1- Nous partageons le souci des honorables députés, de voir une plus juste répartition des ressources nationales, également leur souci de voir si possible toutes les voies du pays bitumées. Mais nous comprenons que les ressources sont limitées et que Paris ne s'est pas construit en un jour. Le danger qu'on court pour construire une nation, c'est le nombrilisme c'est-à-dire croire qu'on est laissé ou lésé quelque part. Nous devons faire l'effort et saluer ceux qui l'ont fait ici parmi les députés, d'identifier les vrais problèmes de la Nation, des problèmes qui sont communs à tous. Toutes les routes ont été identifiées dans certaines localités, puisque nous sommes tous conscients et les questions l'ont prouvé, que ce sont des investissements fluctuants. La route du développement passant par le développement de la route, le Gouvernement a fait une priorité, la construction des infrastructures routières et a identifié plusieurs axes routiers à bitumer à court et moyen termes. Les études sont en cours pour la plupart des travaux, je ne sais pas s'il faut les lire, mais toutes les études sont lancées pour la plupart des ouvrages qui ont été identifiés ici et qui ont été cités par les uns et par les autres.

Je rassure ceux qui pensent que la route Parakou-Bérébouè a été abandonnée, c'est un dossier pendant devant la Justice et actuellement il va être repris, une autre entreprise a été identifiée pour corriger ce qui a été fait. La traversée de Porto-Novo, les états des études de la route Porto-Novo-Pobè-Obèlè et la bretelle Igolo devront nous permettre de connaître les aménagements nécessaires en deux fois deux voies pour assurer la fluidité du trafic dans la traversée de Porto-Novo. Ces études devront démarrer incessamment. Pour la route de Parakou, la traversée, le démarrage des travaux est prévu en janvier 2015. Pour le tronçon, Dassa-Bétékoukou, etc., les études sont en cours et le financement sera recherché après la disponibilité de ces études.

Pour le cas de Sèmè, le projet de second port, ce n'est pas détourné, en eau profonde est toujours d'actualité et fait partie des projets phares à présenter à la prochaine table ronde. Nous avons appelé cela "projet épine dorsale" qui comporte le projet de port de Sèmè et l'ensemble des autres voies qui permettent d'assurer à notre pays ses avantages de pays de transit aussi bien d'Ouest en Est, du Nord au Sud. Donc, c'est pour cela qu'à la table ronde qui va se tenir à Paris en juin prochain,

il y a un projet qui comporte tous les aménagements nécessaires qui assurent à notre pays sa vocation de pays de transit. Donc, il n'y a pas d'inquiétude. Je crois que nous n'avons pas achevé, nous n'avons pas limité l'inventaire de ces dossiers. C'est vrai qu'il y a des dossiers phares, des dossiers qui accompagnent et les financements seront recherchés pour l'ensemble des voies qui traversent ce pays. Je crois que parlant d'autres sujets importants....

Voilà, la question concernant le financement des banques commerciales, pour compléter, puisque c'est revenu plusieurs fois ; disons que le Gouvernement avait signé un arrangement avec la BOAD. Et en vertu de cet arrangement, la BOAD garantit le financement que les banques commerciales devront apporter dans le cadre de la réalisation des projets. C'est cela l'arrangement que nous avons signé en décembre entre le Gouvernement du Bénin et les banques commerciales et la BOAD. Ces banques commerciales ont adhéré aux projets. Jusqu'à ce jour, les dernières négociations se finalisent et à nous de signer les Accords tripartites. Mais comme je l'ai dit, c'est la BOAD qui garantit ces financements-là au niveau des banques commerciales. Donc, a priori, il n'y a pas d'inquiétude quant à la mobilisation de ressources complémentaires recherchées, pour boucler le financement des projets qui sont inscrits dans ce cadre-là. Je crois que, je voudrais pour terminer encore une fois, remercier les uns et les autres pour leur contribution et rassurer que les projets qui ont été identifiés et dont la ratification vous est demandée aujourd'hui, sont des projets qui doivent être exécutés dès que vous aurez donné votre accord. Merci, Monsieur le Président !

M. le Président. Merci pour vos réponses ! J'avais dit tout à l'heure que pour que nous puissions aller un peu plus vite, que le Ministère chargé des travaux publics et des transports pourrait nous envoyer le reste des réponses par écrit. Mais, certains collègues ont posé une question très précise par rapport à cet appui institutionnel qui est demandé dans le cadre de tous les projets, et qui consiste essentiellement en l'achat de véhicules, du matériel informatique, bureautique etc. Et quelqu'un a dit s'il y avait 50 projets, il y aurait 50 fois deux véhicules, cela fait cent. Un autre a dit : « est-ce qu'il y a un garage véritablement pouvant contenir ces véhicules qui sont achetés ? ». Alors, on m'a fait des signes pour rappeler au ministre, qu'il y a cette question-là qui mérite une réponse séance tenante. Avec tout le respect que l'on doit, bien sûr, à d'autres Institutions ou à l'Institution, nous souhaitons vivement avoir cette réponse pour

nous faire une idée précise sur l'utilisation de ces nombreux véhicules qui sont achetés.

M. Bio Toro OROU GUIWA. Je vais vous lire la réponse du Ministère. « Le matériel informatique prévu dans les projets contribue aux moyens nécessaires au personnel du Ministère pour accomplir leur mission et plus particulièrement pour les membres des cellules prévues pour le suivi de ces projets. Cela vient en complément de l'apport provenant du budget national.

Pour les véhicules achetés dans le cadre des projets, ils sont affectés pour le suivi des chantiers pendant l'exécution des travaux. Ils sont retournés à la fin des chantiers au Ministère pour permettre au personnel d'aller en mission pour l'accomplissement des tâches sur le réseau routier. Les activités de terrain sont importantes et malgré toutes ces acquisitions, parfois des véhicules manquent pour aller en tournée.

M. le Président. Voilà ! Vous avez cherché, vous avez trouvé.

(Rires)

Merci beaucoup, monsieur le ministre puisque vous avez précisé que c'est la réponse du Ministère du transport et des travaux publics. Nous prenons bonne note de cette réponse du Ministère des travaux publics. Nous allons ... Merci beaucoup, monsieur le Ministre ! Si vous voulez bien, monsieur le président, on peut passer à la discussion particulière. Je vous redonne la parole.

M. Grégoire LAOUROU. Merci, Monsieur le Président !

M. Bado GOBI. *(Donne lecture du projet de loi).*

M. le Président. Y-a-t-il des observations par rapport à ce projet de loi ?

Honorable député Yèhouétomè !

M. Boniface YEHOUETOME. Accord au niveau du titre c'est petit a. Au niveau de l'article c'est A. Dans la même loi, il faut harmoniser (...).

Je disais qu'au niveau de l'article 1^{er}, on a écrit 25 milliards francs CFA. Donc, on doit écrire de francs CFA. En lisant, il a bien dit le « de » mais qui n'était pas écrit.

M. le Président. Autres observations ? Il n'y en a pas ! Je voudrais soumettre au vote ce projet de loi.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

La loi n°2014-12 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou, le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de routes structurantes Comé-Lokossa-Dogbo, la bretelle Zounhouè-Athiémé-frontière Togo ; Savalou-Tchetti frontière du Togo et la bretelle Logozohè-Glazoué-Djèrègbé-Dja Owodé frontière du Nigéria est adoptée à l'unanimité des députés présents ou représentés.

(Coups de maillet)

Nous avons donc fini avec cette loi. Nous allons passer au deuxième projet de loi.

M. Gobi BADO. *(Donne lecture du dernier projet de loi)*

M. le Président. Merci beaucoup ! Observation sur le projet de loi ? Monsieur l'honorable président, vous avez des observations ?

M. Boniface YEHOUETOME. Nous nous sommes déjà entendus avec le président Laourou et le rapporteur.

M. le Président. Donc, on prendra en compte vos observations faites lors de l'étude de la première loi. Autres observations, chers collègues ? Bien ! Je

voudrais soumettre au vote de la plénière cette autre loi. Quels sont ceux qui sont pour ?...

Je constate donc que la loi n°2014-13 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou, reconstruction de la traversée et du contournement de la ville est adoptée à l'unanimité des députés présents ou représentés.

(Coups de maillet)

Nous avons fini avec les deux lois, nous avons adopté à l'unanimité les deux lois, je constate qu'il y a des collègues qui manifestent le souhait de dire quelques explications de vote. Ces explications de vote comme vous le savez peuvent être dites avant ou après l'adoption. Mais compte tenu de la procédure que nous avons adoptée, je pense que nous allons pouvoir faire cela après. Je voudrais avant cela demander au président de la commission des finances et au rapporteur de bien vouloir rejoindre leur place en les remerciant encore une fois, au nom de tous les collègues et en mon nom propre, des efforts intellectuels et techniques qu'ils ont faits pour travailler avec célérité. Nous allons prendre les noms de ceux qui voudraient donner des explications de vote. Nous allons inscrire ceux qui voudraient, nous avons monsieur Gbadamassi, je pense c'est le seul inscrit ? Comme il n'était pas présent pour les discussions, il se rattrape pour les explications de vote. Monsieur Zacharie Félicien aussi, ils sont deux pour les explications de vote. Chers collègues, encore quelques minutes parce qu'il y a des informations importantes que je voudrais vous donner avant la clôture. Donc, gardez vos places pour en même temps écouter les explications de vote données par nos collègues Gbadamassi et Zacharie Chabi Félicien. Monsieur Gbadamassi, vous avez la parole pour 5 mn.

M. Rachidi GBADAMASSI. Je m'en voudrais de ne pas prendre la parole. Comment ne pas remercier le Gouvernement pour sa capacité d'écoute ? Comment ne pas remercier le Gouvernement qui a écouté les cris de détresse de ses populations ? Parce que ce sont des dizaines, voire même plus, qui meurent par mois. Alors, tant qu'il reste à faire, c'est que quelque chose a été fait. Et c'est parce que quelque chose a été fait qu'il reste à faire. Nous

demandons humblement au Gouvernement de tout faire pour que, véritablement, la traversée de Parakou soit une réalité. Nous le remercions beaucoup. Il y a beaucoup de choses à faire dans la commune de Parakou. En dehors de la traversée de Parakou, il y a l'achèvement de l'aéroport de Parakou. Et nous, nous sommes reconnaissants et nous disons chapeau au Gouvernement parce que vous savez, il y a quelques jours seulement, nos amis d'en face ont dit que l'Alibori est le dernier département du pays en matière d'éducation. Je note une contradiction flagrante dans leurs propos.

Nous remercions aussi le Gouvernement qui a enfin écouté les doléances des populations du Mono et du Couffo parce que le plus heureux aujourd'hui, je constate que mon Président est content parce qu'enfin, les départements du Mono et du Couffo sont pris en compte par le Président Boni Yayi qui a compris que la deuxième personnalité de l'Etat provient de ces départements-là. Et c'est pour cela que je note la joie de mon Président.

(Rires)

Donc, une fois encore, je me propose en tant qu'élu de la nation, en tant qu'avocat défenseur des départements du Mono et du Couffo pour dire au Président de la République de tout faire pour que, vraiment, dans les jours à venir, les départements du Couffo et du Mono soient les premiers des départements parce que, pour moi, ce qui a été fait, c'est important. Mais dire que rien n'est fait, moi, je dis non. Parce que des centaines de milliards sont investis dans les villes de Cotonou, Calavi et Porto-Novo. C'est une réalité, au détriment du grenier du pays. Des centaines de milliards sont investis à Cotonou et à Porto-Novo, les universités à Pobè, les universités à Porto-Novo, ainsi de suite. Moi, je crois que c'est au détriment du grenier du pays. Parce que tout le monde sait que « l'or blanc » du Bénin provient d'une région. Mais allez voir l'état délabré de cette région. Moi, je crois qu'il faut vraiment réapprendre encore l'histoire de notre pays, le Bénin. Il faut apprendre l'histoire du Bénin. Puisqu'on ne connaît pas l'histoire du Bénin, je demande vraiment, humblement que quand on n'a rien à dire, il faut se taire. Donc, une fois encore, Monsieur le Président, je vous remercie. Et je remercie le Gouvernement pour tout ce qu'il fait pour le Bénin, et particulièrement pour les départements du Mono et du Couffo.

M. le Président. Nous allons passer la parole au député Zacharie Chabi. Monsieur Zacharie Chabi, vous avez la parole.

(Remous dans la salle)

Chers collègues, veuillez vous asseoir pour écouter le dernier collègue qui a à donner ses explications de vote.

M. Félicien CHABI ZACHARIE. Je m'en voudrais de ne pas prendre la parole pour dire pourquoi il y a, pour nous, l'engouement de voter ces Accords de ratification. Vous savez, ce qui se passe dans le secteur routier n'est pas d'une programmation improvisée. Ce n'est pas d'une programmation improvisée. Chaque axe s'inscrit dans une logique de Gouvernement, une logique tracée par le Gouvernement dans le cadre, soit de la politique régionale, soit de la politique de la CEDEAO. Ainsi, par exemple, lorsque vous prenez l'axe qui va de Comé, Lokossa à Dogbo, la suite, normalement, devrait être Azové – Abomey. Cela tombe à Bohicon et cela va sur l'axe Kétou vers le Nigéria. Il en est de même de la route Logozohè - Glazoué qui s'inscrit dans l'axe de la sortie du Togo vers Savalou - Logozohè - Glazoué et Glazoué - Savè - Okéwo. Donc, si nous avons parlé tout à l'heure de Savè - Okéwo, ce n'est pas pour s'inscrire dans le cadre d'un mandat impératif. Mais c'est pour montrer la logique qu'il y a dans ce qui se fait. Et lorsque cette logique est respectée, moi, je suis prêt à soutenir le Gouvernement.

Mais il y a lieu encore que le Gouvernement prenne en charge les axes qui vont vers des ressources naturelles. Je veux parler ici de l'axe qui va vers Ouèssè – Idadjo. C'est très important parce que tant que cet axe ne sera pas pris en compte, la ressource qui est de l'autre côté ne sera pas accessible. J'invite le Gouvernement à prendre cet axe-là en compte.

M. le Président. Nous avons donc fini avec l'étude de ces deux projets de loi. Je voudrais, encore une fois, remercier les deux commissions qui ont eu à charge l'étude, l'examen de ces deux projets et qui ont fait ce travail important dans la célérité. Je veux nommer la commission des finances et des échanges, la commission du plan, de l'équipement et de la production.

Je veux aussi remercier l'ensemble des collègues qui ont accepté de participer au traitement de ces deux dossiers.

Je voudrais vous communiquer la date de la prochaine plénière. Il s'agit du mardi 13 mai 2014. Nous aurons à étudier deux dossiers à partir de 10 heures, ce jour-là.

D'abord, le projet de loi relatif aux communications électroniques et à la poste en République du Bénin. C'est un projet qui a été examiné par la commission du plan, de l'équipement et de la production, quant au fond.

En deuxième position, nous aurons à examiner le rapport de la commission parlementaire d'enquête et de contrôle sur la mise en œuvre du projet d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, des Monts Couffè et de Wari-Marou. Il s'agit d'un grand projet financé à coût de milliards. Des collègues ont déposé une question orale qui a conduit au dépôt d'une proposition de résolution qui a été votée. Et sur la base de cette résolution, une commission d'enquête a été mise en place. Je voudrais souhaiter qu'après le dépôt du rapport, ce dépôt a eu lieu depuis plusieurs mois, nous puissions véritablement étudier ce rapport parce que ce serait faire injure à nos collègues que de laisser de côté ce travail important qu'ils ont fait. Mais je voudrais souhaiter qu'ils préparent des recommandations pour qu'à l'issue de l'examen de ce rapport d'enquête, nous puissions faire des recommandations au Gouvernement. Sinon, ce serait comme inutile, si nous passons le temps à débattre, à discuter et à dire beaucoup de choses, de belles choses souvent, mais sans qu'il n'y ait une suite. Il est important qu'à l'issue du débat sur ce projet-là, nous puissions faire des recommandations. C'est la partie la plus utile.

Nous avons déjà fait une expérience sur les fers à béton. Malheureusement, il n'y a pas eu de suite. Il n'y a pas eu de recommandations de la part du Parlement. Et je voudrais que nous évitions cela à l'avenir. Je vois un des représentants de cette commission dans la salle. Monsieur Atchadé Nouréno, nous comptons donc sur vous.

Donc, le mardi 13 mai 2014, nous aurons ces deux dossiers.

La séance plénière qui va suivre, ce sera le jeudi 15 mai 2014. Et comme vous le savez, nous allons commencer à 10 heures par l'élection des membres de la CENA. Le jeudi prochain ! Le jeudi prochain, l'élection des membres de la CENA pour montrer que nous sommes à l'écoute des populations de notre pays. C'est dans une semaine, mais en un ou deux jours, on peut faire toutes les tractations que

l'on veut. Faisons en sorte de répondre à l'attente de nos populations.

Après cela, à 14 heures, nous aurons à débattre sur deux questions orales posées respectivement par les honorables députés Kindjanhondé et Houndété.

La première question est relative à la transhumance des animaux. Vous savez les dégâts que cela comporte.

Et la deuxième question est relative aux opérations immobilières dans le cadre de la CEN/SAD. Ce sont des questions qui ont été posées depuis plusieurs mois. Et comme nous l'avions fait il y a quelque temps, nous avons repris l'étude, le traitement de ces questions pour être à jour.

Voilà l'essentiel du programme qui est fait. Nous allons au fur et à mesure vous communiquer la programmation des autres dossiers.

Merci beaucoup pour votre attention et pour votre participation aux travaux !

La séance est levée.

(Coups de maillet)

(La séance est levée à 17h09mn).

* * *

* *

*

Porto-Novo, le 17 Avril 2014

Le Secrétaire de séance,

André OKOUNLOLA-BIAOU.-

Le Président de séance,

Professeur Mathurin Coffi NAGO.-